

SuisseEnergie après 2010

Projet de concept du
Groupe stratégique du 11 juin 2009

La présente version correspond à la lecture du 11 juin 2009 par le Groupe stratégique. La validation définitive est prévue pour le 15 septembre 2009.

Ont participé à l'élaboration de ce concept

Auteur:

Samuel Stahel, naturaqua PBK

Rédaction responsable:

Michael Kaufmann, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Hans-Peter Nützi, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Groupe d'accompagnement externe

Cornelia Diethelm, Fédération des coopératives Migros

Hanspeter Eicher, Dr. Eicher + Pauli SA

Rolf Iten, Infrac SA

Olivier Ouzilou, BG Ingénieurs-conseils SA

Hansjörg Ruf, Banque cantonale de Bâle / Banque Coop SA

Fritz Sager, politologue, Université de Berne

Hugo Schittenhelm, Hirzel. Neef. Schmid. Konsulenten SA

Sara Stalder, Fondation pour la protection des consommateurs

Giuseppina Togni, eTeam SARL

Groupe de projet de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Michael Kaufmann, directeur du programme SuisseEnergie, vice-directeur de l'OFEN

Hans-Peter Nützi, chef de la section SuisseEnergie

Beat Ruff, coordinateur de projet, état-major de SuisseEnergie

Matthias Gysler, chef de la section Politique énergétique

Renaud Juillerat, chef de la section Force hydraulique

Martin Sager, chef de la section Efficacité énergétique

Hans Ulrich Schärer, chef de la section Energies renouvelables

Nicole Zimmermann, chef de la section Collectivités publiques et bâtiment

Groupe stratégique de SuisseEnergie

Peter Beyeler, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics du canton d'Argovie

Claude Cornaz, CEO Vetropack Holding SA

Lucius Dürr, directeur de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)

Stefan Engler, président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Rolf Hegetschweiler, ancien conseiller national

Markus Kägi, Direction des travaux publics du canton de Zurich

Michael Kaufmann, vice-directeur de l'OFEN, directeur du programme SuisseEnergie

Andreas Knörzer, comité de direction d'Öbu / directeur de la Banque Sarasin & Cie SA

Hans-Peter Nützi, chef de la section SuisseEnergie de l'OFEN

Rudolf Rechsteiner, conseiller national

Silva Semadeni, présidente de Pro Natura

Thomas Stadler, chef de la division Climat, économie et observation de l'environnement de l'OFEV

Walter Steinmann, directeur de l'OFEN

Hans Werder, secrétaire général du DETEC

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11, fax 031 323 25 00 contact@bfe.admin.ch · www.energie-schweiz.ch

Table des matières

1. Résumé	5
2. Procédure d'élaboration de SuisseEnergie après 2010	9
3. Programmes antérieurs	11
3.1 Energie 2000 (1991-2000).....	11
3.2 SuisseEnergie (2001-2010).....	12
4. Situation de la politique énergétique et climatique en Suisse.....	17
4.1 Politique énergétique et climatique de la Confédération.....	17
4.2 Instruments actuels de politique énergétique et climatique.....	18
4.3 Instruments en discussion	20
4.4 Développement de la politique énergétique et climatique	21
4.5 Autres conditions-cadre	21
5. Conception du programme «SuisseEnergie après 2010»	23
5.1 Résultats de la phase de consultation	23
5.2 Mandat légal	24
5.3 Pourquoi a-t-on besoin de SuisseEnergie après 2010?.....	25
5.4 Objectif	28
5.5 Mode de fonctionnement de SuisseEnergie après 2010	29
5.6 Objectifs et tâches de SuisseEnergie après 2010.....	31
5.7 Priorités thématiques	34
5.8 Partenaires et l'organisation	35
6. Budget et financement.....	40
Annexe 1 Profil des forces et faiblesses de SuisseEnergie.....	43
Annexe 2 Instruments de politique énergétique et climatique.....	44

1. Résumé

SuisseEnergie est un produit à succès. En l'absence du programme, bien des choses ne se seraient pas produites ces dernières années dans les domaines de l'énergie et du climat. Pendant plus de dix ans, le programme a contribué de manière déterminante à réduire la consommation énergétique et les émissions. Il est parvenu à réunir des douzaines d'acteurs importants du secteur de l'énergie pour réaliser avec eux des projets efficaces.

Aujourd'hui, nous vivons dans un autre environnement. SuisseEnergie est né d'une philosophie du «dialogue» et des «mesures librement consenties». Le programme, devenu désormais un élément constitutif établi de la scène énergétique suisse, est unique sous cette forme en Europe.

La question cruciale est de savoir si un tel programme se justifiera encore au-delà de 2010. Nombre de nouveaux objectifs légaux, plans d'action et révisions législatives sont en phase de mise en œuvre ou sur le point de l'être. Le Conseil fédéral et le Parlement ont fixé des objectifs clairs au cours des deux-trois dernières années. Or, justement, SuisseEnergie est d'autant plus utile qu'il s'agit de mise en œuvre pratique, d'exécution de bonnes idées inédites et de plateforme d'information.

Cependant, le programme doit s'orienter en fonction de ces nouvelles conditions et il doit simultanément les renforcer en favorisant les synergies.

La présente conception montre, en se fondant sur une analyse approfondie, le rôle qui échoit au programme pendant la prochaine décennie et comment on peut l'adapter et le réorganiser de manière ciblée dans la perspective des tâches fixées.

L'idée directrice peut s'exprimer comme suit: «continuité et renouvellement». Le programme doit rester efficace, fixer des priorités claires et fournir des contributions très concrètes. Compte tenu de la crise économique et financière actuelle, il doit aussi promouvoir l'innovation et le renouvellement technique en portant rapidement sur le marché les meilleures applications énergétiques.

Par ses contributions dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, le programme SuisseEnergie constituera, dans sa prochaine étape, une partie importante de la stratégie de la Suisse pour la sécurité de son approvisionnement énergétique. Le programme complétera et renforcera la politique énergétique souveraine de la Confédération en lui donnant un élément dynamique.

Toutefois, le programme SuisseEnergie ne peut et ne veut pas tout. Il se limite à des mesures et à des projets sur le territoire national et doit être coordonné avec les mesures d'exécution et avec les activités des autorités fédérales dans leur domaine souverain.

Un concept largement étayé

A la fin de 2007, le Groupe stratégique de SuisseEnergie a chargé la direction du programme d'élaborer un concept en vue d'un programme subséquent «SuisseEnergie après 2010». Plusieurs organismes d'accompagnement ont été impliqués dans l'élaboration de ce concept, qui a fait l'objet de consultations auprès des partenaires et acteurs intéressés.

122 prises de position de partenaires et d'acteurs intéressés (cantons, groupes d'intérêts, partenaires de SuisseEnergie, etc.) ont été reçues dans le cadre d'une consultation concernant le rapport intermédiaire «SuisseEnergie après 2010». Le présent concept «SuisseEnergie après 2010» repose sur les travaux des organismes d'accompagnement et sur les résultats de la consultation¹. Presque toutes les parties impliquées sont du clair avis qu'un programme subséquent à SuisseEnergie sera nécessaire après 2010. Les principaux arguments avancés sont les suivants: fonction de catalyseur, effet multiplicateur, exploitation des synergies dans la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et contribution à la sécurité de l'approvisionnement. Certains intervenants ont également relevé l'expérience acquise dans des projets de mise en œuvre concrets et l'utilisation efficace des moyens.

Concept et priorités pour la période suivant 2010

Le programme SuisseEnergie après 2010 doit tenir compte du nouveau contexte de la politique énergétique et climatique. Les nouveaux instruments de politique énergétique et climatique requièrent des mesures de soutien pour développer leur pleine efficacité. Des obstacles empêchent la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et s'opposent à des investissements dans les énergies renouvelables. Les nouveaux instruments de politique énergétique et climatique visent surtout à fournir des incitations, à développer des programmes promotionnels et à établir des standards minimaux. Parallèlement, on relève des lacunes dans l'information, la formation et le perfectionnement de même qu'une multitude d'obstacles structurels.

Principale tâche de SuisseEnergie après 2010: compléter et renforcer l'effet des instruments de politique énergétique et climatique en réduisant ces obstacles et les coûts de transaction correspondants.

Le programme doit en outre comporter des priorités: le Groupe stratégique fixera ces priorités périodiquement et il pilotera couramment le programme vers la réalisation des buts, notamment grâce à l'analyse des effets et au moyen d'évaluations.

Mandat légal

Le programme SuisseEnergie après 2010 remplit un mandat constitutionnel dans le domaine énergétique et climatique et le mandat légal prévu par la loi sur l'énergie². Par la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, le programme contribue à mettre en œuvre la politique énergétique définie par le Conseil fédéral. Du fait de ses priorités dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, le programme apporte une contribution notable à la sécurité de l'approvisionnement.

¹ Cf. rapport de consultation SuisseEnergie après 2010 (projet du 26 mai 2009).

² Art. 10 (Informations et conseils), art. 11 (Formation et perfectionnement), art. 12 (Recherche, développement et démonstration) et art. 13 (Efficacité énergétique, énergies renouvelables)

Objectif

L'objectif de SuisseEnergie après 2010 est le suivant:

SuisseEnergie après 2010 fournit une contribution déterminante à un approvisionnement énergétique sûr, économique, compatible avec l'environnement et faiblement émetteur de CO₂ grâce à une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et en recourant davantage aux énergies renouvelables. Le programme contribue ainsi à réduire la consommation finale globale d'énergie.

En outre, le programme apporte une contribution importante au développement économique d'innovations et de nouvelles technologies tout en créant des places de travail durables dans ces deux domaines.

SuisseEnergie oriente son action en fonction des objectifs généraux de politique énergétique et climatique de la Suisse pour 2020. Ces objectifs se résument comme suit³:

- réduction de la consommation totale d'énergie finale par l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les domaines des combustibles, des carburants et de l'électricité;
- réduction des émissions de CO₂ et de la consommation d'énergies fossiles d'au moins 20% par rapport à 1990 d'ici à 2020;
- accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale d'au moins 50% entre 2010 et 2020, l'augmentation de la consommation électrique devant être couverte par des énergies renouvelables.

Tâches et priorités thématiques

Les tâches de SuisseEnergie après 2010 et les mesures qui en découlent peuvent se subdiviser en deux catégories:

- *les mesures à effet direct*: soutien des mesures de tiers, informations et conseils, formation et perfectionnement, soutien aux installations pilotes et de démonstration, identification de lacunes dans les mesures, développement de nouveaux programmes et de nouveaux partenariats, encouragement du dialogue, etc.;
- *les mesures à effet de renforcement*: soutien à la mise en œuvre des mesures légales et de libre-marché et mesures d'encouragement.

Les priorités thématiques particulièrement ciblées par le programme demeurent l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le bâtiment, la mobilité, les processus complexes et installations de production ainsi que dans les domaines des appareils, des éclairages et des moteurs. En raison des forts potentiels et de la nécessité d'agir, il convient en particulier de s'intéresser davantage aux domaines du bâtiment et de la mobilité.

Les tâches d'information, de conseil et de sensibilisation ainsi que l'organisation et l'accompagnement de mesures de formation et de perfectionnement dans le secteur de l'énergie gagnent en importance pour le programme. Ces activités constituent l'une des principales clés de la mise en œuvre des directives légales et étatiques.

³ Les objectifs reposent sur ceux visés par la loi sur l'énergie et par la révision prévue de la loi sur le CO₂ de même que sur les objectifs fixés dans les plans d'action pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables.

Le Groupe stratégique, organe stratégique directeur du programme, se donne pour but de fixer couramment les priorités et d'affecter les moyens de manière ciblée en se référant à l'analyse annuelle des effets, aux évaluations et aux résultats actuels.

Cibler davantage encore l'organisation, favoriser la concurrence

SuisseEnergie après 2010 doit être organisée de manière encore plus ciblée que le programme actuel. D'une part, il faut ancrer fortement le programme dans le secteur public et fédérer les politiques énergétiques de la Confédération, des cantons et des communes. D'autre part, il faut approfondir et élargir le partenariat avec le secteur privé. Cependant, le système de partenariats doit être flexibilisé. Les mandats et les programmes doivent être limités dans le temps et faire l'objet d'appels d'offres. De nouveaux partenariats se développeront ainsi; des projets inédits et des idées nouvelles seront réalisés.

Budget et financement

SuisseEnergie a fructueusement déclenché de très nombreux investissements énergétiques de tiers avec peu de moyens. Il faut prévoir pour les nouvelles tâches un coût annuel de 45 millions de francs largement comptés. A l'avenir également, ces moyens devront être multipliés par les contributions des partenaires publics et privés.

Nouveautés de SuisseEnergie après 2010

L'élaboration du présent concept a été guidé par une idée directrice: «Continuité et renouvellement». On continuera d'appliquer les bonnes expériences et les produits de qualité du programme actuel tout en orientant le programme plus clairement vers sa cible et en intégrant la dynamique des développements du secteur énergétique. Il faudra fixer des priorités et accorder une attention particulière à la formation, au perfectionnement et à la diffusion des informations.

SuisseEnergie doit rester le principal réseau de partenaires réunissant les acteurs importants du secteur énergétique.

Voici les principaux éléments du renouvellement:

- renforcement du secteur public (Confédération, cantons et communes);
- concentration sur des mesures directes (réduction des obstacles), d'une part, et sur le mandat de la Confédération de renforcer et de mettre en œuvre les mesures légales, d'autre part;
- intensification des activités de formation, de perfectionnement, de communication, de sensibilisation et de mise en œuvre concrète dans les domaines de l'assainissement des bâtiments, de la mobilité durable et de l'efficacité énergétique;
- encouragement de la stratégie des «meilleures pratiques» dans les domaines des appareils, moteurs et véhicules électriques;
- flexibilisation des partenariats: appels d'offres publics pour la mise en œuvre de mesures et de projets concrets par les tiers et les agences spécialisées;
- détection ciblée de nouveaux thèmes, de nouveaux projets, d'approches novatrices et identification de nouveaux partenaires.

2. Procédure d'élaboration de SuisseEnergie après 2010

En janvier 2001, le Conseil fédéral lançait le programme SuisseEnergie comme programme sub-séquent du programme Energie 2000. La durée du programme fut alors limitée à dix ans, c'est-à-dire à la fin de 2010, par arrêté du Conseil fédéral. A la fin de 2007, le Groupe stratégique de SuisseEnergie a chargé la direction du programme d'élaborer un concept pour une étape ultérieure du programme.⁴ On a procédé comme suit pour élaborer ce concept.

Mars 2008	Recours à une agence externe pour aider la direction du programme à élaborer un concept.
Été 2008	Constitution des organismes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • <i>groupe de projet de l'OFEN</i>, composé de la direction du programme et des chefs des sections de la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN); • <i>groupe d'accompagnement externe</i>, composé de représentants de l'économie, des consommateurs, de la politologie, de la communication, des cantons, des associations environnementales et de la formation; ce groupe d'accompagnement externe («sounding board») a exercé son influence dans l'élaboration du concept; la procédure a ainsi permis de garantir que divers experts et groupes d'intérêts contribuent à la conception de SuisseEnergie après 2010.
Jusqu'à oct. 2008	Conduite de 15 entretiens sur SuisseEnergie, ses forces et faiblesses, la nécessité et la possibilité des contenus de la prochaine étape du programme. Les interlocuteurs retenus étaient des représentants des partis politiques (ensemble de l'éventail), de l'économie (y compris l'économie énergétique), des associations environnementales, des organisations de consommateurs et des spécialistes interrogés en qualité d'experts (notamment en matière de communication).
Jusqu'à déc. 2008	Elaboration d'idées du concept pour SuisseEnergie après 2010 sous forme d'un rapport intermédiaire avec la collaboration des partenaires de SuisseEnergie, du groupe de projet de l'OFEN, du groupe d'accompagnement externe et de la direction de l'OFEN. Les résultats des entretiens menés ont également été pris en compte dans le rapport intermédiaire, qui a fait l'objet de discussions au sein du Groupe stratégique de SuisseEnergie avant d'être mis en consultation.
Jusqu'à mars 2009	Consultation des partenaires et d'autres milieux concernés et intéressés quant au rapport intermédiaire. Les résultats de cette consultation ont été résumés dans un rapport ⁵ . La direction de l'OFEN a été informée à la fin de mars 2009 des résultats de la consultation.

⁴ Dans le présent rapport, cette prochaine étape est désignée par «SuisseEnergie après 2010». Cette désignation doit avant tout permettre de distinguer la prochaine étape du programme en cours. La dénomination officielle de la prochaine étape ne sera fixée qu'ultérieurement. Le maintien du nom actuel du programme est l'une des options à examiner.

⁵ Projet de rapport du 26 mai 2009, destiné à la consultation, concernant SuisseEnergie après 2010..

Jusqu'à mai 2009	Elaboration du concept de SuisseEnergie après 2010, compte tenu des résultats de la consultation, avec la coopération du groupe de projet de l'OFEN, du groupe d'accompagnement externe, du secrétariat général du DETEC et du chef du DETEC.
Juin 2009	Première lecture du concept par le Groupe stratégique.
Etapas de la procédure à venir:	
Fin juin 2009	Présentation du projet de concept lors de la conférence bilan et stratégie de SuisseEnergie.
Sept. 2009	Validation du concept par le Groupe stratégique.
Jusqu'à oct. 2009	Elaboration de la proposition au Conseil fédéral (document de travail/proposition) en collaboration avec le secrétariat général et le chef du DETEC.
Nov. 2009	Document de travail et proposition au Conseil fédéral. Décision de principe du Conseil fédéral concernant le programme SuisseEnergie après 2010.
Fin 2009	Début de l'élaboration détaillée du programme (conception détaillée) et travaux préparatoires (financement, ancrage, entretiens avec les partenaires, etc.).
Juin 2010	Adoption définitive de la conception par le Conseil fédéral, respectivement par le DETEC. Engagement de négociations avec les partenaires et préparation du lancement du programme.
Janvier 2011	Lancement de SuisseEnergie après 2010.

Le présent concept est structuré comme suit:

- le chapitre suivant fournit un aperçu des deux programmes antérieurs (Energie 2000 et SuisseEnergie) et des effets obtenus grâce à eux;
- le chapitre 4 décrit le contexte actuel de politique énergétique et climatique et les développements probables;
- le chapitre 5 présente la conception du programme «SuisseEnergie après 2010», y compris ses objectifs, contenus et tâches, son ancrage, son organisation et ses aspects financiers.

3. Programmes antérieurs

3.1 Energie 2000 (1991-2000)

Dans le domaine de l'énergie, la situation qui a conduit à la création d'Energie 2000 était marquée par la dépendance de l'étranger, la pollution de l'environnement et la « guerre de tranchées » entre partisans et opposants de l'énergie nucléaire.

Le 23 septembre 1990, le peuple et les cantons ont adopté l'article sur l'énergie. L'intégration de cet article sur l'énergie dans la Constitution fédérale mandate la Confédération pour qu'elle encourage l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Sur cette base, la loi sur l'énergie a été révisée en 1999.

Les partis gouvernementaux se sont entendus sur la direction à suivre en date du 9 novembre 1990, dans le cadre du Programme d'action de politique énergétique 1990-2000. Le 14 décembre 1990, l'Assemblée fédérale entérinait l'arrêté fédéral pour l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie. En février 1991, le Conseil fédéral lançait le programme Energie 2000.

Objectifs

Les objectifs du programme Energie 2000 étaient les suivants:

- stabilisation de la consommation globale d'énergies fossiles et des émissions de CO₂ entre 1990 et 2000;
- ralentissement de l'augmentation de la consommation électrique jusqu'en 2000 (+16% au maximum);
- accroissement de la part des énergies renouvelables (0,5% de la consommation totale d'électricité, 3% de la consommation totale de chaleur jusqu'en 2000);
- développement de la force hydraulique de 5%;
- augmentation de la puissance des centrales nucléaires actuelles de 10%.

Mesures

Les trois priorités d'Energie 2000 étaient les mesures légales, les groupes de conciliation et les mesures librement consenties. La principale base légale était constituée par l'arrêté sur l'utilisation de l'énergie, qui a permis la mise en œuvre des mesures suivantes: exigences posées aux installations, véhicules et appareils; décompte individuel des frais de chauffage; autorisation obligatoire pour les chauffages électriques; autres mesures d'économie d'énergie; informations et conseils; formation et perfectionnement; recherche, développement, installations pilotes et de démonstration; encouragement de l'utilisation des rejets thermiques et des énergies renouvelables.

Les groupes de conciliation ont alors également fait partie des composantes du programme pour faire face aux problèmes alors particulièrement controversés de la gestion des déchets radioactifs, du développement de la force hydraulique et de la construction des lignes à haute tension.

Le principe des mesures librement consenties était un élément inédit du programme Energie 2000. Selon cette approche, les mesures facultatives des acteurs privés doivent permettre de largement contribuer à la réalisation des objectifs. Les secteurs suivants ont alors été créés: énergies renouvelables, carburants, services, artisanat, hôpitaux, industrie, immobilier et collectivités publiques. La tâche essentielle de ces secteurs était d'influencer le marché au sens des objectifs d'Energie 2000. Ces secteurs ont suivi deux stratégies complémentaires: premièrement le développement et la commercialisation directe de leurs propres produits et prestations dans le domaine de l'information et du conseil; deuxièmement la promotion de la constitution de structures (développement de nouveaux réseaux de partenaires ou soutien aux réseaux existants). Des

partenariats ont été mis sur pied ou renforcés avec les cantons, les communes et une multitude d'autres acteurs⁶.

Budget et effets

Energie 2000 disposait d'un budget global de 557,8 millions de francs au total (55 millions CHF bien comptés en moyenne annuelle). Jusqu'en 2000, 4,6% de la consommation énergétique ont été économisés grâce au programme. Ce résultat n'a toutefois pas permis de stabiliser ou de réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO₂. Si les objectifs concernant la consommation des énergies fossiles et les émissions de CO₂ n'étaient pas réalisés, d'autres objectifs partiels ont été remplis (électricité issue d'énergies renouvelables, force hydraulique) ou presque réalisés (chaleur issue d'énergies renouvelables).

3.2 SuisseEnergie (2001-2010)

La situation de la politique énergétique aux alentours de l'an 2000 était marquée par des poussées des prix de l'énergie, qui soulignaient la dépendance des agents énergétiques fossiles, et par des scénarios énergétiques qui tablaient sur une forte augmentation de la consommation énergétique.

La loi sur l'énergie est entrée en vigueur en 1999, celle sur le CO₂, en 2000. La **loi sur l'énergie** (LEne) a notamment pour but «de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie» et «d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables». La LEne encourage le principe de coopération et de subsidiarité: la Confédération et, dans le cadre de leurs compétences, les cantons peuvent recourir à des organisations privées et leur confier des tâches par des mandats de prestations (art. 2 et 17). La Confédération et les cantons doivent mettre en œuvre d'importantes mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables telles que les informations et conseils (art. 10), la formation et le perfectionnement (art. 11) ou encore la recherche, le développement et les installations pilotes et de démonstration (art. 12). Dans ce contexte, la Confédération peut aussi soutenir des organisations privées dans la mise en œuvre des mesures correspondantes. La **loi sur le CO₂** prévoit, dans le cadre de mesures librement consenties, des conventions avec les branches et les gros consommateurs visant à limiter les émissions de CO₂ (art. 3). Selon la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral peut charger des organisations appropriées d'appuyer et de mettre en œuvre les mesures librement consenties (art. 4). Elaborer un programme subséquent à Energie 2000 allait de soi, afin de satisfaire au mandat légal défini par la loi sur l'énergie et la loi sur le CO₂. On a exploité les expériences acquises dans le cadre d'Energie 2000 et construit sur la base de structures préexistantes. Par l'arrêté du Conseil fédéral du 21 octobre 1998, le DETEC a reçu le mandat d'élaborer le programme énergétique au-delà de l'an 2000. En date du 30 janvier 2001, le programme subséquent SuisseEnergie était lancé, pour une période expirant à la fin de 2010, en tant que programme partenarial visant la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

⁶ Soit les réseaux d'acteurs Swissolar, association Bois-énergie, Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur et SuisseEole, 23 groupes d'entreprises suisses soumis au Modèle énergétique 70'000 PME, 120 gérances immobilières, 44 cités de l'énergie, 238 hôpitaux, l'Association suisse des professionnels de l'énergie solaire, Promes, Greenpeace, l'Union pétrolière, l'Association suisse de l'industrie gazière, le Forum suisse de l'énergie, l'Association suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques, l'Association suisse des importateurs d'automobiles, Swissmem, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union des centrales suisses d'électricité, la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'industrie du ciment, la branche des services de santé.

Objectifs

SuisseEnergie remplit en premier lieu un mandat constitutionnel dans le domaine de l'énergie et du climat⁷, tout en concourant à l'exécution de la loi sur l'énergie et de la loi sur le CO₂. Les objectifs du programme SuisseEnergie sont les suivants:

- réduction de la consommation d'énergie fossile de 10% jusqu'en 2010 (par rapport à 2000);
- réduction des émissions de CO₂ de 10% jusqu'en 2010 par rapport à 1990 (combustibles: -15%; carburants: -8%);
- augmentation de la part des nouvelles énergies renouvelables, de 3 TWh pour couvrir les besoins de chaleur et de 0,5 TWh pour répondre à ceux d'électricité jusqu'en 2010 (par rapport à 2000);
- limitation à 5% de l'accroissement maximal de la consommation électrique jusqu'en 2010 (par rapport à 2000);
- maintien de la production d'électricité à partir de la force hydraulique (par rapport à 2000).

Mesures

Les mesures librement consenties occupent une position centrale dans le programme SuisseEnergie: elles sont pilotées par les mandats de prestations et les conventions, ainsi que les mesures faitières et d'accompagnement (marketing, information et conseil, formation et perfectionnement, installations pilotes et de démonstration⁸). Mais des prescriptions, des conventions d'objectifs et des déclarations sont également à disposition. Cependant, des mesures promotionnelles proprement dites, sous forme de subventions aux investissements, ne sont pas prévues avec SuisseEnergie, hormis les contributions globales aux cantons.

Dans le secteur Collectivités publiques et Bâtiment, les mesures visent à réduire la consommation énergétique et à accroître l'utilisation des énergies renouvelables, tant dans les bâtiments privés que dans les bâtiments publics. Dans ce secteur, les cantons sont les principaux partenaires de SuisseEnergie. Dans le secteur Economie, les mesures visent à réduire sensiblement la consommation énergétique des entreprises. Elles reposent sur des conventions avec l'économie (optimisation des processus, utilisation d'appareils et de moteurs efficaces). Dans le secteur Mobilité, l'objectif fixé est de réduire les émissions de CO₂ de -8% par rapport à 1990. A cet égard, la convention d'objectifs avec la branche des importateurs de voitures, échue à la fin de 2008, s'est avérée cruciale. L'étiquetteEnergie pour les voitures représente une mesure supplémentaire. Enfin, dans le secteur Energies renouvelables, les mesures doivent permettre d'accroître la production d'électricité et de chaleur conformément aux objectifs visés. Le traitement du marché est effectué par l'entremise des réseaux et des agences soutenus par SuisseEnergie⁹.

⁷ Cf. en particulier Constitution fédérale: art. 89 (politique énergétique), art. 73 (développement durable) et art. 74 (protection de l'environnement).

⁸ En raison d'une restructuration à l'Office fédéral de l'énergie, les installations pilotes et de démonstration ne sont plus intégrées au programme SuisseEnergie depuis le 1^{er} janvier 2008.

⁹ EcoCar, Swissolar, energho, Energie dans les infrastructures, Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.), Agence énergétique pour les appareils électriques (eae), SuisseEnergie pour les communes, GSP, Energie-bois Suisse, BiomassEnergie, MINERGIE, GEOTHERMIE.CH, Quality Alliance Eco-Drive, CCSI, SuisseEole, Programme Petites centrales hydrauliques et Agence pour les énergies renouvelables (AEE).

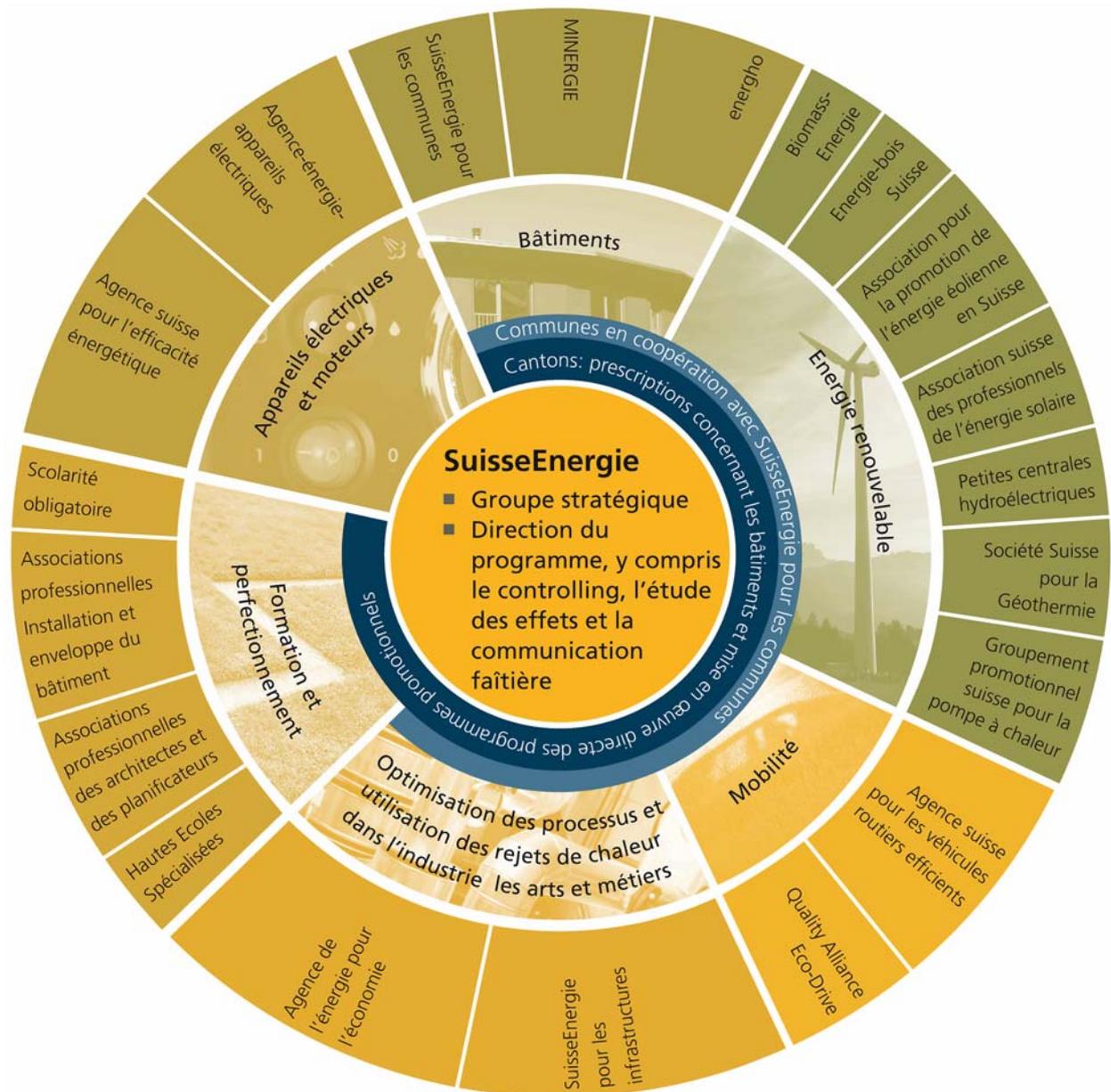


Figure 1 Structure de SuisseEnergie, le programme partenarial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Budget

Les moyens engagés annuellement par la Confédération dans SuisseEnergie (y compris les contributions globales) ont baissé de 74 millions de francs (2001, y c. programme Lothar) à 38,7 millions de francs (2007). Les contributions globales aux cantons ont augmenté de 8,9 millions de francs (2001) à 13,3 millions de francs (2007); elles ont déclenché l'engagement par les cantons de 39,1 millions (2001), respectivement de 35,5 millions de francs supplémentaires (2007).

Effets

Une analyse des effets réalisée chaque année permet d'évaluer le degré de réalisation des objectifs de SuisseEnergie. Cette analyse des effets et l'évaluation de mesures individuelles constituent des instruments reconnus d'évaluation et de pilotage du programme.

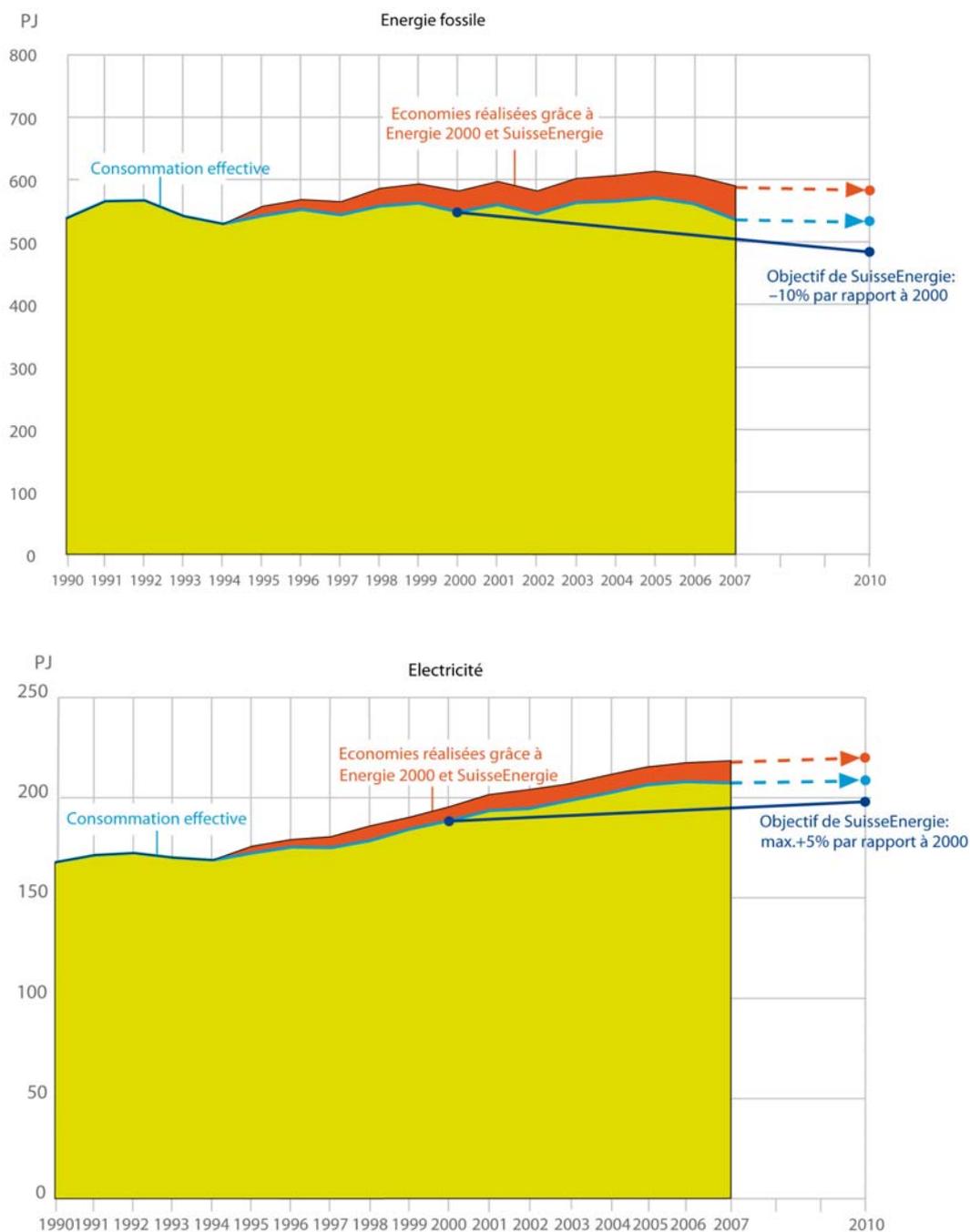


Figure 2 Ces graphiques illustrent les effets des programmes Energie 2000 et SuisseEnergie sur les consommations d'énergies fossiles et d'électricité. Selon les estimations de l'OFEN, les écarts aux objectifs en 2010 auraient été environ deux fois plus importants en l'absence des deux programmes.

Les illustrations montrent que les deux programmes ont induit des réductions importantes des consommations d'énergies fossiles et d'électricité. Sans ces programmes, la consommation d'énergies fossiles serait supérieure de 8% largement comptés, tandis que la consommation d'électricité aurait été de 4,5% plus élevée (état 2007).

Mais on note simultanément des écarts aux objectifs considérables dans la réduction de la consommation d'énergies fossiles et la limitation de la consommation électrique. S'agissant de la réduction des émissions de CO₂ également, il faut supposer que les objectifs ne seront pas atteints (surtout en raison d'effets insuffisants dans le domaine de la mobilité). Seuls les objectifs fixés en matière d'énergies renouvelables devraient être réalisés.

L'efficacité des moyens engagés n'a cessé de progresser au cours du programme. En 2001, 0,8 centime était encore nécessaire pour économiser un kilowattheure. Jusqu'en 2007, le coût a été divisé par quatre: 0,2 centime suffisait alors à économiser un kilowattheure.

Examen approfondi par l'Agence internationale de l'énergie

A la fin de 2007, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a soumis la politique énergétique de la Suisse après 2003 à un deuxième examen approfondi. Elle a notamment étudié le programme SuisseEnergie et a noté les points suivants dans son rapport.

- Le programme SuisseEnergie produit de bons effets. Il faut saluer la concentration sur le thème de l'efficacité énergétique.
- Nous recommandons à la Suisse de garantir la poursuite du programme au-delà de 2010 et de pourvoir simultanément à sa stabilité institutionnelle sur le long terme.
- Il faut encore renforcer les incitations à l'efficacité énergétique.
- L'imposition des énergies fossiles est très basse en comparaison européenne. Il s'agit d'étudier les possibilités de l'augmenter en vue de réduire les émissions de CO₂.
- Dans le domaine de la mobilité, le système de bonus-malus et la fixation de maxima aux émissions de CO₂ autorisées pour les voitures neuves constituent des mesures très prometteuses.

Conclusion

SuisseEnergie a été un programme fructueux dans le cadre de ses possibilités. Malgré les réductions budgétaires massives, les effets ont été continuellement améliorés. Les analyses des effets réalisées chaque année et les évaluations de mesures individuelles constituent une bonne base d'évaluation du programme et de son efficacité¹⁰. La principale conclusion est que la consommation énergétique suisse serait supérieure de quelque 8% en l'absence de SuisseEnergie. En outre, dans le cadre de l'élaboration du présent concept, on a conduit des entretiens avec des représentants des partis politiques, de l'économie (énergétique), d'associations environnementales et d'organisations de consommateurs, ainsi qu'avec des spécialistes de la communication et des experts. Le programme a alors révélé les principales forces suivantes: le vaste réseau de SuisseEnergie (implication de tous les acteurs importants), la fonction de renforcement et de multiplication et la fonction d'impulsion, suivie de ses effets positifs sur l'emploi et la création de valeur dans le pays. Les analyses des effets documentent la progression des effets énergétiques du programme et l'amélioration continue du rapport coûts-utilité¹¹.

Malgré les succès enregistrés, il apparaît désormais clairement que le programme ne suffira pas, en tant que plateforme de mesures librement consenties, à réaliser les objectifs actuels et futurs de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Des objectifs et mesures supplémentaires (légalés, promotionnelles, d'économie de marché) sont donc indispensables, certaines étant déjà introduites depuis 2005 en vertu de la loi sur le CO₂ et de la loi sur l'énergie. Le chapitre suivant offre un aperçu du contexte de politique énergétique et climatique, tel qu'il se présente actuellement et se développera à l'avenir.

¹⁰ Cf. rapports annuels de SuisseEnergie de 2001 à 2008 et les rapports supplémentaires correspondants (analyses des effets, évaluations, etc.).

¹¹ Une vue d'ensemble détaillée des forces et des faiblesses de SuisseEnergie se trouve à l'*annexe 1*.

4. Situation de la politique énergétique et climatique en Suisse

4.1 Politique énergétique et climatique de la Confédération

Politique énergétique de la Confédération

Selon les Perspectives énergétiques 2035 élaborées par l'OFEN, les mesures actuelles de politique énergétique ne suffiront pas à garantir un approvisionnement énergétique sûr de la Suisse à moyen ou à long terme. Au cas où les mesures visant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ne devaient pas obtenir le succès escompté, un problème d'approvisionnement en électricité se poserait en raison de l'expiration des contrats d'importation à long terme et de la durée d'exploitation limitée des centrales nucléaires.

C'est pourquoi, mu par la volonté de trouver une solution globale, le Conseil fédéral a décidé une nouvelle stratégie énergétique en février 2007.

Dans cette stratégie, la sécurité de l'approvisionnement constitue un principe systématique. Les éléments porteurs en sont, outre la politique énergétique extérieure et les grandes centrales électriques, l'efficacité énergétique et l'accroissement de la part des énergies renouvelables.

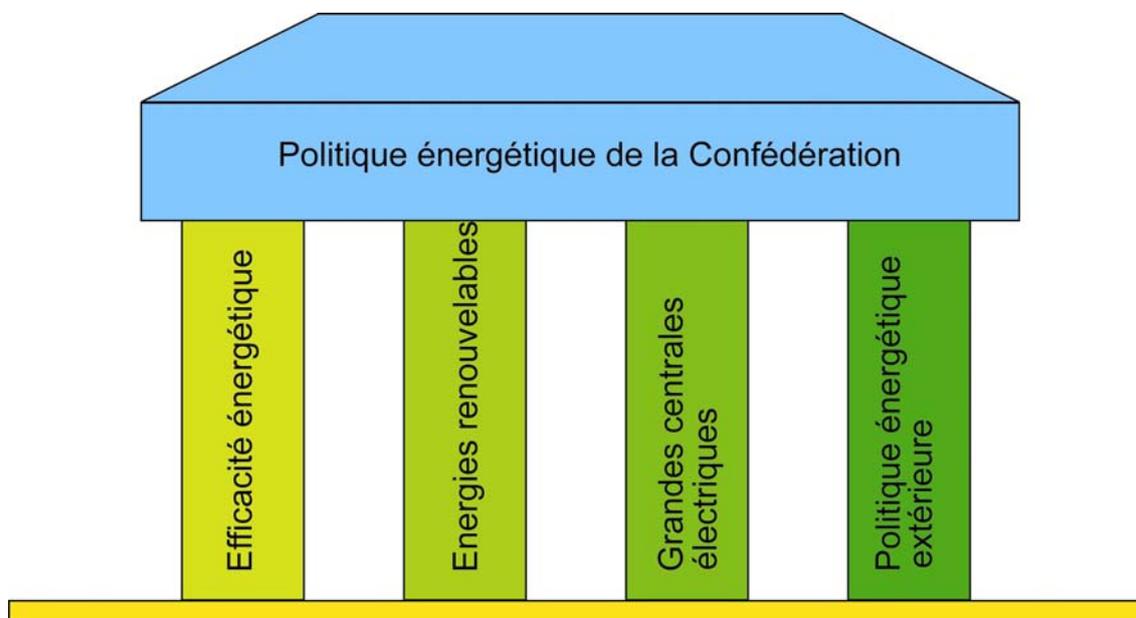


Figure 3 Les quatre piliers de la politique énergétique de la Confédération.

Politique climatique de la Confédération

La loi sur le CO₂, qui définit la politique climatique de la Suisse, est limitée à la période courant jusqu'à 2012. L'objectif est de réduire les émissions de CO₂ de 10% par rapport à leur niveau de 1990, des objectifs partiels différents étant fixés aux combustibles (-15%) et aux combustibles (-8%). La loi sur le CO₂ est axée sur les objectifs définis par le protocole de Kyoto.

Comme le protocole de Kyoto expire en 2012, des négociations sont en cours sur la scène internationale pour la période de l'après-Kyoto. L'UE entend assumer un rôle pionnier en matière de protection du climat. Elle vise une réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effets de serre et veut même porter son objectif de réduction à 30% par rapport à 1990 si les autres pays industriels s'engagent également.

Conformément aux explications du Conseil fédéral (p. ex. concernant la conférence de Bali de 2008 et lors des explications ultérieures concernant le projet de révision de la loi sur le CO₂ mis en consultation), la politique climatique de la Suisse s'oriente en fonction des objectifs cités par

l'UE dans le cadre des discussions. La politique climatique de la Confédération sera arrêtée dans la loi sur le CO₂ qui sera révisée pour l'après-2012 (cf. chapitre 4.4).

4.2 Instruments actuels de politique énergétique et climatique

Les facteurs suivants influencent particulièrement la situation actuelle de la politique énergétique et climatique de la Suisse.

- Les thèmes de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la sécurité de l'approvisionnement reçoivent une attention soutenue en politique.
- La discussion sur l'énergie nucléaire est relancée. L'économie de l'électricité a soumis trois demandes d'autorisation générale en 2008.
- Ces deux dernières années, le prix du pétrole, très volatile, a affiché une nette tendance à la hausse.
- Les négociations relatives à la période de l'après-Kyoto sont actuellement en cours à l'échelle internationale (conférence onusienne sur le climat à Copenhague en décembre 2009).
- Les marchés internationaux de l'électricité se sont fortement modifiés. Sur le plan international, la production d'énergies renouvelables en grandes quantités gagne du terrain (p. ex. l'énergie éolienne). De nouvelles perspectives s'ouvrent ainsi également pour la Suisse quant aux importations et aux exportations d'énergies renouvelables adéquatement déclarées.

Dès 2005, de nouveaux instruments de politique énergétique et climatique ont été introduits dans cet environnement.

Législation relative à l'énergie

La base légale de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est fournie par la loi sur l'énergie (LEne), par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), entrée en vigueur le 23 mars 2007, et par les ordonnances y afférentes. La loi sur l'énergie (LEne) vise «promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie» et à «encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables».

Diverses modifications de la législation en matière d'énergie, survenues ces dernières années, visent également à renforcer la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. En font par exemple partie les dispositions concernant les normes minimales pour les appareils ou de nouveaux instruments comme la rétribution à prix coûtant du courant injecté issu d'énergies renouvelables (cf. page 19).

Taxe CO₂ sur les combustibles

On a introduit la taxe CO₂ sur les combustibles au 1^{er} janvier 2008 pour contribuer par ses effets à la réalisation des objectifs en matière d'émissions de CO₂. Les revenus de cette redevance incitative sont rétrocédés à la population et à l'économie.

Centime climatique sur les carburants

Le centime climatique sur les carburants est une mesure librement consentie par l'économie, qui a été introduite le 1^{er} octobre 2005 pour contribuer à la réduction visée des émissions de CO₂. La Fondation Centime Climatique utilise les moyens à sa disposition (quelque 100 millions de CHF par an) pour soutenir des projets de réduction des émissions de CO₂ sur le territoire national et pour acquérir des certificats de CO₂ étrangers. Sur le plan quantitatif, les mesures du centime

climatique sont déterminantes dans le domaine des certificats internationaux. Cet instrument échoit à la fin de 2012 conformément au contrat conclu entre la Confédération (DETEC) et la Fondation.

Plans d'action pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le 21 février 2008, le Conseil fédéral a adopté les plans d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique du DETEC. Ces plans d'action reposent sur la politique énergétique de la Confédération et doivent contribuer à réaliser les objectifs climatiques au-delà de 2012; ils prévoient les objectifs suivants d'ici à 2020:

- réduction de 20% de la consommation d'énergies fossiles conformément aux objectifs en matière de climat;
- accroissement de 50% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale d'ici à 2020 (de 16% à 24%);
- augmentation de la consommation électrique plafonnée à 5% entre 2010 et 2020, dans le but de réduire couramment les taux de croissance dès 2015 au plus tard.

Les plans d'action comprennent des prescriptions (standards minimaux), des incitations financières et le développement de mesures d'accompagnement (information, conseil, formation, perfectionnement, recherche) dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.¹²

Révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales

La révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, vise également à abaisser les émissions de CO₂ d'origine fossile et à promouvoir les énergies renouvelables. Le biogaz et les autres carburants biogènes, de même que le gaz naturel et le gaz liquide sont exonérés ou partiellement exemptés d'impôt si certaines exigences écologiques minimales sont respectées.

Rétribution à prix coûtant du courant injecté

La rétribution à prix coûtant du courant injecté issu d'énergies renouvelables (RPC) constitue la principale mesure visant à réaliser l'accroissement de la production électrique à partir d'énergies renouvelables, que prescrit la loi révisée sur l'énergie (23 mars 2007). Environ 320 millions de francs au maximum («plafond de coûts»), prélevés sur les coûts de transport des réseaux à haute tension, sont à disposition chaque année pour les domaines de la force hydraulique (jusqu'à 10 mégawatts), du photovoltaïque, de l'énergie éolienne, de la géothermie, de l'énergie de la biomasse et des déchets organiques¹³.

Appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité énergétique

En vertu de la loi sur l'énergie, des appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité peuvent être conduits au moyen des recettes destinées à la rétribution du courant injecté à prix coûtant. L'ordonnance sur l'énergie prévoit que 16 millions de francs par an au maximum seront mis à disposition à cet effet dès la mi-2010 au plus tôt.

¹² Cf. fiches d'information 5 («Plan d'action pour l'efficacité énergétique») et 6 («Plan d'action pour les énergies renouvelables») du 21 février 2008.

¹³ Cf. fiche d'information 2, «Rétribution du courant injecté à prix coûtant», du 17 mars 2008.

Programme de stabilisation 2009

Suite à la crise financière et en vue de stabiliser l'économie, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé un programme national de stabilisation entre fin 2008 et mars 2009. Ce programme de stabilisation comprend l'augmentation des contributions globales aux cantons de 86 millions de francs, décidée en décembre 2008 pour encourager l'assainissement des bâtiments, et 60 millions de francs supplémentaires alloués en mars 2009 pour promouvoir des projets de chauffage à distance (30 millions CHF), des installations photovoltaïques (20 millions CHF) et le remplacement de chauffages électriques à accumulation (10 millions CHF). Il s'agit de montants uniques à utiliser en 2009.

Programme cantonaux

La politique énergétique actuelle des cantons est marquée par l'harmonisation des lois cantonales sur la base du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). 25 des 26 cantons ont déjà adopté le module de base du MoPEC dans leur législation relative à l'énergie. Les cantons entendent renforcer sensiblement leur politique énergétique par la mise en œuvre du nouveau MoPEC 2008, plus strict, et par l'augmentation marquée de leurs budgets promotionnels (à hauteur de 110 millions CHF). Comme par le passé, la promotion des énergies renouvelables et de l'utilisation efficace de l'énergie et des rejets de chaleur au moyen des contributions globales restera nécessaire.

4.3 Instruments en discussion

Une série d'autres instruments utiles à la réalisation des objectifs de politique énergétique et climatique sont prévus ou font l'objet de la discussion politique. Voici les principaux.

- **Programme national d'assainissement des bâtiments.** Environ 200 millions de francs par an, provenant de la taxe CO₂ à affectation partiellement liée, doivent financer des mesures de réduction des émissions dans le domaine des bâtiments. Ce programme constitue un solide complément aux mesures actuelles de SuisseEnergie et des cantons dans le bâtiment.
- **Certificat énergétique des bâtiments.** A l'instar de l'étiquetteEnergie pour les véhicules et les appareils ménagers, le certificat énergétique des bâtiments renseigne sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂ des bâtiments. Son introduction sur une base librement consentie est prévue à l'été 2009.
- **Rétribution de l'injection de chaleur issue d'énergies renouvelables à prix coûtant.** Sur le modèle de la RPC de l'électricité provenant d'énergies renouvelables, on envisage d'encourager la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables en la rétribuant au niveau de son coût de revient.
- **Taxe CO₂ sur les carburants.** On renonce provisoirement à étendre aux carburants la taxe CO₂ déjà perçue sur les combustibles. Le Conseil fédéral recourra subsidiairement à cet instrument au cas où les émissions de gaz à effets de serre ne diminueraient pas suffisamment.
- **Prescriptions concernant les voitures de tourisme.** Des valeurs limites en matière de CO₂ axées sur celles de l'UE devront s'appliquer dès 2012 aux importateurs de voitures de tourisme. L'UE vise une valeur limite moyenne de 130 grammes de CO₂ par kilomètre. La non observation de ces objectifs sera sanctionnée par des amendes correspondantes.

4.4 Développement de la politique énergétique et climatique

L'avenir de la politique énergétique et climatique internationale constitue un thème global crucial. La conférence onusienne sur le climat de Copenhague, en décembre 2009, représente une étape importante, lors de laquelle l'accord subséquent du protocole de Kyoto doit être décidé.

Développement de la politique énergétique et climatique de l'UE

L'UE et ses états membres ont confirmé leur objectif de limiter à moins de 2°C au-dessus de son niveau préindustriel l'élévation moyenne de la température globale moyenne. Le 10 janvier 2007, la Commission de l'UE a proposé les objectifs suivants en vue de la période de l'après-Kyoto:

- réduction des émissions de gaz à effets de serre de 20% dans l'UE d'ici à 2020; si les autres pays industrialisés s'associent à ce but, l'Europe serait même prête à porter sa réduction à 30%;
- amélioration de l'efficacité énergétique de 20% dans l'UE d'ici à 2020;
- accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 7% à 20% d'ici à 2020.

Révision de la loi sur le CO₂ / après-Kyoto

Comme la loi sur le CO₂ expire au terme de la période de Kyoto, en 2012, il s'agit de la réviser pour cette échéance conformément aux dispositions internationales prévues pour l'après-Kyoto. Le 6 mai 2009, le Conseil fédéral a fixé les valeurs de référence pour la future politique climatique: jusqu'en 2020, les émissions suisses de gaz à effets de serre doivent être réduites d'au moins 20% par rapport à leur niveau de 1990 (ou de 30% si d'autres pays s'engagent à des réductions comparables).

L'effet de réduction des émissions de CO₂ des mesures déjà décidées et introduites (comme les plans d'action pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables) est pris en compte dans la définition des objectifs. Le message concernant la révision de loi sur le CO₂, que le Conseil fédéral a adopté le 26 août 2009, prévoit que le programme SuisseEnergie, qui arrive à échéance en 2010, soit poursuivi et concentré sur des tâches centrales. Le message demande que la réorientation du programme tienne compte des changements survenus dans les conditions-cadre de la politique et des expériences acquises dans les programmes antérieurs Energie 2000 et SuisseEnergie. En se basant sur les activités menées jusqu'à ce stade, SuisseEnergie après 2010 doit développer son action en direction de la société à 2000 watts par l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue des énergies renouvelables.

4.5 Autres conditions-cadre

La consommation énergétique future dépend aussi de facteurs qui échappent à l'influence directe de la politique. Les données relatives à l'évolution de ces facteurs, que nous présupposons en l'occurrence, correspondent à celles des Perspectives énergétiques 2035 publiées en 2007 par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les données ont été actualisées dans la mesure du possible.

- *Evolution démographique de la Suisse*: nous tablons sur une croissance démographique de 7,6 millions en 2008 à 8,2 millions en 2020 (source: Office fédéral de la statistique, actualisation 2008 du bilan de la population résidente permanente).

- *Augmentation du trafic*: environ 1% par an pour le trafic des voyageurs et 1,7% pour le trafic des marchandises (source: Office fédéral du développement territorial).
- *Augmentation de la surface construite*: environ 1% par an (source: Wüest & Partner, données 2009).
- *Climat*: réchauffement global du climat d'au moins 0,2°C jusqu'en 2020 (source: IPCC).
- *Croissance économique structurelle*: environ 1% par an (source: Secrétariat d'Etat à l'économie, données 2009).
- *Prix du pétrole*: prix restant volatiles et tendant à la hausse.
- *Nombre de personnes actives*: stagnant (source: Secrétariat d'Etat à l'économie).

5. Conception du programme «SuisseEnergie après 2010»

5.1 Résultats de la phase de consultation

La conception de SuisseEnergie après 2010 présentée ci-après tient compte aussi bien des expériences réunies dans le cadre des programmes à ce jour (chapitre 3) que des changements survenus dans les conditions de la politique énergétique et climatique (chapitre 4). Toute une série d'acteurs et d'organismes d'accompagnement ont été impliqués dans l'élaboration du concept. Le groupe de projet de l'OFEN et le groupe d'accompagnement externe¹⁴ ont participé à des séances régulières d'élaboration du rapport intermédiaire (fin 2008) et d'élaboration du concept SuisseEnergie après 2010. Les cantons ont été activement informés des travaux en cours dans le cadre de la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Les 15 entretiens menés avec des représentants des partis politiques, de l'économie (énergétique), des associations environnementales, des organisations de consommateurs et avec des experts et des spécialistes de la communication, ont constitué une base importante de l'élaboration du rapport intermédiaire. Le Groupe stratégique de SuisseEnergie, qui a chargé la direction du programme d'élaborer le concept, a été lui aussi étroitement impliqué dans les travaux. Il a validé le rapport intermédiaire et a autorisé sa mise en consultation. 122 prises de position¹⁵ concernant le rapport intermédiaire sur SuisseEnergie après 2010 ont été soumises dans le cadre de la consultation, dont les résultats ont constitué la base d'élaboration du présent concept. Ces résultats sont résumés dans un rapport distinct qui a été publié¹⁶. Les offices fédéraux et départements concernés ont pris directement position sur le rapport intermédiaire dans le cadre d'une audition. La direction de l'OFEN et le secrétariat général du DETEC ont également participé à la procédure.

L'implication de ces divers organismes et représentants d'intérêts permet de garantir que le concept dispose d'un large soutien. A partir des enquêtes et discussions, on peut résumer quelques résultats fondamentaux. C'est ainsi que pratiquement tous les intéressés sont clairement d'avis qu'il faut un programme subséquent SuisseEnergie après 2010. De l'avis des intervenants, les principaux arguments en faveur d'un programme SuisseEnergie après 2010 sont les suivants :

- *Catalyseur*: SuisseEnergie après 2010 est un catalyseur important dans la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Dans le contexte des nouveaux instruments de politique énergétique et climatique, en particulier, des mesures de soutien et d'accompagnement sont nécessaires dans les domaines de l'information, du conseil, de la formation et du perfectionnement. C'est à cette condition seulement que l'ensemble des instruments déploiera tous ses effets.
- *Réseau et synergies*: le réseau de SuisseEnergie après 2010 permet l'échange des connaissances tout en servant de plateforme d'information et d'assurance qualité. Le réseau couvre l'ensemble des acteurs intervenant sur la ligne producteurs/vendeurs – prescripteurs – clients. SuisseEnergie après 2010 est un coordinateur important qui fédère les activités de tous les acteurs impliqués pour les orienter en fonction de la politique énergétique nationale de la Suisse. Des doublons sont ainsi évités et des synergies peuvent être exploitées, notamment parce que le programme est proche de l'administration fédérale.

¹⁴ Composé de représentants de l'économie, de la protection des consommateurs, de la politologie, de la communication, des associations environnementales et de la formation. Pour les noms des membres du groupe d'accompagnement, cf. impressum.

¹⁵ Participants à la consultation: cantons, partenaires de SuisseEnergie, associations économiques, entreprises d'approvisionnement en électricité, organisations environnementales et consommateurs, autres représentants d'intérêts.

¹⁶ Rapport sur la consultation concernant SuisseEnergie après 2010 (projet du 26 mai 2009).

- *Effets de multiplicateur et effets sur l'emploi:* les moyens de la Confédération employés par SuisseEnergie déclenchent auprès des cantons et des privés des moyens supplémentaires de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces moyens accroissent l'efficacité énergétique des mesures. En outre, l'ensemble des moyens engagés déclenchent des effets d'investissement et d'emploi considérables pour l'économie indigène¹⁷.
- *Réduction de la dépendance de l'étranger:* par la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, SuisseEnergie après 2010 contribue à la sécurité de l'approvisionnement national en réduisant la dépendance envers l'étranger dans le domaine des énergies fossiles.
- *Utilisation du savoir-faire disponible:* le réseau qui s'est développé par les programmes Energie 2000 et SuisseEnergie dispose d'un grand savoir-faire dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ce savoir-faire, il convient d'en faire usage. Grâce à l'expérience tirée des programmes qui l'ont précédé et aux analyses des effets réalisées chaque année, SuisseEnergie après 2010 garantit une allocation efficace des ressources. On améliorera donc encore le rapport coûts-utilité à l'avenir.

Les informations en retour et les propositions qui ont émané des organismes d'accompagnement et du processus de consultation ont constitué la base d'élaboration du présent concept. On a tenu compte des points critiques exprimés. Cette remarque vaut particulièrement s'agissant de la discussion sur les objectifs et l'organisation de base du programme («intégration» vs «agence autonome»). Globalement, on peut noter que le présent concept est largement étayé parmi les parties impliquées.

5.2 Mandat légal

SuisseEnergie après 2010 découle d'un mandat constitutionnel dans le domaine énergétique et climatique (en particulier les art. 89 (Politique énergétique), 73 (Développement durable) et 74 (Protection de l'environnement). La loi sur l'énergie (LEne), qui fixe l'objectif «de promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie» et «d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables», constitue la principale base légale (art. 1 LEne). La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables poursuivie par SuisseEnergie après 2010 a également pour objectif «d'assurer une production et une distribution de l'énergie économiques et compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement» (sécurité de l'approvisionnement, art. 1 LEne). Les principes qui doivent s'appliquer dans ce contexte sont spécifiés à l'art. 3 LEne (toute énergie doit être utilisée de manière aussi économe et rationnelle que possible, le recours aux énergies renouvelables doit être accru, consommer le moins possible d'énergie, etc.).

Le mandat légal détaillé visant la suppression des obstacles décrits ci-dessus est formulé aux art. 10 (Informations et conseils), 11 (Formation et perfectionnement), 12 (Recherche, développement et démonstration) et 13 LEne (Efficacité énergétique et énergies renouvelables)

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 4.4, la loi révisée sur le CO₂ prévoit expressément que les mesures de SuisseEnergie fournissent une contribution au respect des objectifs climati-

¹⁷ Par exemple, les moyens engagés par SuisseEnergie en 2007 ont déclenché des investissements bruts à hauteur de 1065 millions de francs et créé de l'emploi à hauteur de 5100 personnes-années.

ques. Les conventions d'objectifs librement consenties développées par SuisseEnergie (Agence de l'énergie pour l'économie, AEnEC) peuvent ainsi également se poursuivre.

Une série de mesures à la mise en œuvre desquelles SuisseEnergie après 2010 peut apporter sa contribution directe sont déjà comprises dans les plans d'action pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables décidés par le Conseil fédéral en date du 21 février 2008¹⁸.

5.3 Pourquoi a-t-on besoin de SuisseEnergie après 2010?

Divers obstacles entravent la mise en œuvre des mesures d'accroissement de l'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables. Ces obstacles expliquent que les mesures en question ne sont pas ou que partiellement appliquées. Les aspects suivants revêtent une importance décisive.

Obstacles financiers

L'absence ou le manque de rentabilité ont pour conséquence que des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables ne sont pas mises en œuvre. Les conditions-cadre économiques expliquent en outre certaines difficultés de financement qui gênent la réalisation de mesures d'efficacité rentables en soi. Citons comme exemples les aspects de liquidité (importants investissements initiaux), les restrictions budgétaires ou les aspects particuliers du financement comme un crédit-cadre limité, un accès difficile aux crédits avantageux, les directives restrictives de retour sur investissement des entreprises ou les coûts d'opportunité (d'autres investissements reçoivent la priorité pour des raisons stratégiques ou financières).

Une série de nouveaux instruments de politique énergétique et climatique visent surtout à améliorer l'économicité des mesures. La taxe CO₂ et le système prévu de bonus-malus dans l'imposition des véhicules automobiles en font partie. Certaines mesures de promotion financières, comme la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC) ou le programme national d'assainissement des bâtiments, améliorent le rendement des investissements et réduisent les obstacles au financement.

Toutefois, réduire les obstacles financiers ne suffit pas. D'autres barrières s'opposent encore à la mise en œuvre des mesures d'efficacité et aux investissements dans les énergies renouvelables. Les instruments en question ne sauraient déployer tous leurs effets que si l'ensemble des obstacles sont supprimés. C'est là justement le rôle de SuisseEnergie après 2010: le programme aplanit les obstacles restants qui entravent la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ces obstacles sont les suivants¹⁹.

¹⁸ Citons parmi ces mesures: offensive de formation et de perfectionnement, programme national pour la promotion de l'assainissement des bâtiments, certificat énergétique des bâtiments coordonné à l'échelle nationale, conventions-programmes avec les cantons pour les mesures d'efficacité, réduction des obstacles juridiques et incitations fiscales dans le domaine des assainissements, nouvelle convention d'objectifs avec auto-suisse, introduction d'un système de bonus-malus dans l'imposition des véhicules automobiles, promotion de l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie et des services, accélération du transfert technologique (P+D) et transformation des installations de chauffage et de préparation de l'eau chaude.

¹⁹ Les obstacles décrits sont présentés de manière plus détaillée dans diverses études, par exemple dans: Rieder Stefan et Walker David (Interface) 2009: «Wirksamkeit von Instrumenten zur Steigerung der Energieeffizienz und zur Förderung erneuerbarer Energien» (non encore publié) et dans Rieder Stefan, Landis Flurina, Schwenkel Christof (Interface) 2007: «Evaluation der Information und Beratung der Agenturen von EnergieSchweiz».

Manque d'information, de conseil et de sensibilisation

Si les informations et les conseils sont insuffisants, les acteurs:

- ne sont pas assez sensibilisés aux mesures d'efficacité et aux énergies renouvelables;
- sont insuffisamment informés de l'utilité des mesures d'efficacité et des énergies renouvelables (p. ex. rentabilité sur le cycle de vie, utilité marginale);
- ne disposent pas des connaissances voulues quant aux marchés et à l'offre en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Manque de formation et de perfectionnement

Les lacunes dans la formation et le perfectionnement entraînent des carences de savoir-faire sur le versant de l'offre (p. ex. parmi les artisans, les techniciens de service interne ou les architectes). Malgré la motivation du consommateur final, les mesures d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables ne sont pas réalisées faute des connaissances requises du «fournisseur».

Obstacles structurels

Il s'agit en l'occurrence de structures de marché sous-optimales.

- Les intérêts divergents des acteurs du marché (p. ex. entre architectes et maîtres d'ouvrage ou entre locataires et loueurs) peuvent avoir pour conséquence que des mesures d'efficacité ne soient pas mises en œuvre ou que l'on n'investisse pas dans les énergies renouvelables.
- Le marché des services est insuffisamment développé en matière d'énergie et d'efficacité. Ce point vaut tant pour les entreprises d'approvisionnement en énergie que pour le marché privé des services énergétiques et de l'efficacité énergétique (p. ex. offre de conseils, contrats de performance). Sur les marchés des énergies renouvelables, une multitude d'acteurs aux intérêts différents sont en activité.

La réduction des lacunes d'information, de conseil, de sensibilisation, de formation, de perfectionnement et des obstacles structurels entraîne une **baisse des coûts de transaction**. On entend par coûts de transaction les coûts inhérents à la mise en œuvre d'une mesure tels que les coûts d'acquisition de l'information, de clarification indispensable ou de sollicitation de conseils. Plus les coûts de transaction inhérents à la mise en œuvre d'une mesure d'efficacité énergétique ou de promotion des énergies renouvelables sont bas, plus il est probable que cette mesure soit réalisée.

Réduire les obstacles: l'exemple du programme national d'assainissement des bâtiments

Les instruments de politique énergétique et climatique ne peuvent déployer tous leurs effets que si l'ensemble des obstacles sont supprimés. L'exemple d'un programme national d'assainissement des bâtiments l'illustre: un programme national d'assainissement des bâtiments (réduction des obstacles financiers) ne produit pas des effets à lui seul. Il faut en outre que des campagnes adéquates informent les acteurs de l'existence d'un tel programme et qu'elles les renseignent sur son mode de fonctionnement. De plus, les acteurs doivent connaître les mesures d'assainissement possibles de même que les produits et fournisseurs correspondants (réduction des lacunes d'information et amélioration de la transparence des marchés). Par ailleurs, l'effet d'un tel programme est renforcé si les architectes et les planificateurs disposent du savoir-faire actuel en matière d'assainissement énergétiquement efficace (réduction des lacunes de formation et de perfectionnement). Mais simultanément, tous les efforts ne servent à rien, si le marché ne bénéficie pas d'une formation suffisante quant aux meilleures technologies disponibles, par exemple pour les systèmes de façade hautement isolant. A cet égard, il faut œuvrer à réduire les obstacles structurels, notamment en recourant à la recherche, au développement et aux installations pilotes et de démonstration.

L'exemple du programme d'assainissement des bâtiments peut être transposé à nombre d'instruments de politique énergétique et climatique. Le rôle de SuisseEnergie après 2010 consiste à réduire les entraves et les coûts de transaction qui en résultent dans les domaines de l'information, du conseil, de la formation, du perfectionnement et des obstacles structurels. Le programme SuisseEnergie après 2010 concourt ainsi à l'efficacité des autres instruments de politique énergétique et climatique.

De surcroît, SuisseEnergie soutient les «meilleures pratiques» et les conceptions, procédures et produits inédits porteurs d'avenir. Le programme accélère ainsi les développements qui accroissent l'efficacité énergétique et il contribue à intensifier l'utilisation des énergies renouvelables.

SuisseEnergie après 2010 réduit les obstacles entravant la mise en œuvre des mesures favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le programme implique les acteurs nécessaires à cet effet. Il se focalise sur la réduction des lacunes d'information, de sensibilisation, de conseil, de formation, de perfectionnement et des obstacles structurels. En réduisant les entraves et en favorisant les conceptions, procédures et produits inédits porteurs d'avenir, SuisseEnergie après 2010 soutient et renforce la réalisation des objectifs de politique énergétique et climatique de la Confédération.

5.4 Objectif

SuisseEnergie après 2010 doit renforcer les effets des instruments de politique énergétique et climatique. Le programme fait partie d'une stratégie de sécurité d'approvisionnement énergétique. Il se concentre sur les thèmes de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

L'objectif de SuisseEnergie après 2010 est le suivant:

SuisseEnergie après 2010 apporte une contribution déterminante à un approvisionnement énergétique sûr, économique, compatible avec l'environnement et faiblement émetteur de CO₂ par l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et le recours accru aux énergies renouvelables. A cet effet, la consommation énergétique finale doit être globalement réduite.

En outre, le programme fournit une contribution essentielle au développement économique des innovations et des technologies nouvelles de même qu'à la création de postes de travail durables dans ces deux domaines.

En poursuivant cet objectif, SuisseEnergie est en ligne avec les objectifs de politique énergétique et climatique de la Confédération. La définition quantitative des objectifs de la Suisse à l'horizon 2020 sont en cours (l'horizon de SuisseEnergie étant 2010). Il s'agit de distinguer les objectifs définis par la Confédération (p. ex. dans la loi sur l'énergie), les objectifs dont prend connaissance le Conseil fédéral (dans le cadre des plans d'action pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables) et les objectifs faisant actuellement l'objet de discussions (révision de la loi sur le CO₂).

Le programme doit s'orienter de cas en cas vers de nouveaux objectifs. A cet effet, le Groupe stratégique et la direction du programme doivent définir les priorités et adapter continuellement le programme.

Amélioration de l'efficacité énergétique, notamment dans le domaine de l'électricité

S'agissant de la consommation d'agents énergétiques fossiles, l'objectif est une réduction de 20% jusqu'à 2020, selon les explications fournies ci-dessus. La substitution d'agents énergétiques fossiles peut entraîner un besoin supplémentaire d'électricité (notamment par l'utilisation plus répandue des pompes à chaleur ou des véhicules électriques). Cette substitution, tout comme la croissance économique, ne doivent pas être entravées.

Globalement, dans l'esprit de l'approche de la «société à 2000 watts», la consommation énergétique totale doit être diminuée.

C'est pourquoi il faut également limiter la croissance de la consommation électrique, en particulier par des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations, des véhicules et des appareils (art. 8 LEné). Les bases des plans d'action 2008 citent, dans le contexte de la consommation électrique, l'objectif suivant tiré des Perspectives énergétiques 2035: augmentation maximale de 5% de la consommation électrique entre 2010 et 2020, dans le but de réduire couramment les taux de croissance au plus tard dès 2015. Un objectif judicieux est de couvrir complètement la consommation électrique supplémentaire par les énergies renouvelables.

Réduction des émissions de CO₂, c'est-à-dire réduction de la consommation d'énergies fossiles

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4.4, le Conseil fédéral entend réduire les émissions de gaz à effets de serre de la Suisse d'au moins 20% (ou 30%) par rapport à 1990. Les mesures prises sur le territoire national et à l'étranger doivent y contribuer. Comme SuisseEnergie se limite aux mesures prises en Suisse, l'objectif supérieur dans ce domaine est de réduire les émissions de CO₂ de 20% par rapport à 1990 d'ici à 2020.

Concernant la consommation d'énergies fossiles, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'objectif suivant dans le cadre des plans d'action pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables: réduction de la consommation d'énergies fossiles de 20% d'ici à 2020. Cet objectif découle des objectifs en matière de CO₂ et doit guider SuisseEnergie.

Energies renouvelables

La loi sur l'énergie définit l'objectif suivant: la production annuelle moyenne d'électricité issue d'énergies renouvelables doit être augmentée d'au moins 5400 GWh par rapport à 2000 d'ici à 2030. En ce qui concerne la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables, la loi sur l'énergie ne fixe pas d'objectif. Pour l'ensemble du domaine des énergies renouvelables, les bases des plans d'action mentionnent l'objectif suivant: accroissement de la part des énergies renouvelables d'au moins 50% dans la consommation énergétique globale d'ici à 2020.

Dans ce contexte, pour réaliser ses objectifs, SuisseEnergie doit s'orienter en fonction des objectifs actuels de politique énergétique et climatique de la Suisse. Ces objectifs généraux à l'horizon 2020 peuvent se résumer comme suit:

- réduction de la consommation énergétique finale totale par l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les domaines des combustibles, des carburants et de l'électricité;
- réduction des émissions de CO₂ et de la consommation d'énergies fossiles d'au moins 20% d'ici à 2020 par rapport à 1990;
- accroissement de la part des énergies renouvelables, entre 2010 et 2020, d'au moins 50% de la consommation énergétique totale, la consommation supplémentaire d'électricité devant être couverte par des énergies renouvelables.

La réalisation de ces objectifs ne peut être garantie que sous réserve de la conjonction des mesures de SuisseEnergie et des mesures légales et d'économie de marché correspondantes, alliées aux mesures promotionnelles adéquates.

5.5 Mode de fonctionnement de SuisseEnergie après 2010

On peut fondamentalement recourir aux catégories de mesures suivantes pour réaliser les objectifs de politique énergétique et climatique de la Suisse²⁰:

- les dispositions et les normes légales;
- les mesures d'économie de marché (taxes incitatives et mesures fiscales);
- les mesures promotionnelles (programmes d'encouragement et exonérations fiscales);
- les mesures complémentaires: information, campagnes de sensibilisation, activités de conseil, formation et perfectionnement, transfert technologique (installations pilotes et de démonstration).

²⁰ L'annexe 2 donne un aperçu des instruments déjà introduits, prévus ou en discussion, qui correspondent à ces quatre domaines.

Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents, SuisseEnergie après 2010 produit des effets directs tout en renforçant les effets des mesures réglementaires, d'économie de marché et promotionnelles en réduisant de manière ciblée les obstacles existants dans les divers domaines. La mise en œuvre de ces mesures complémentaires (notamment l'information, le conseil, la formation, le perfectionnement, le soutien des conceptions novatrices, les produits et les procédures) entraîne une réduction supplémentaire des obstacles et une accélération des développements pour une meilleure efficacité énergétique et une utilisation plus intensive des énergies renouvelables.

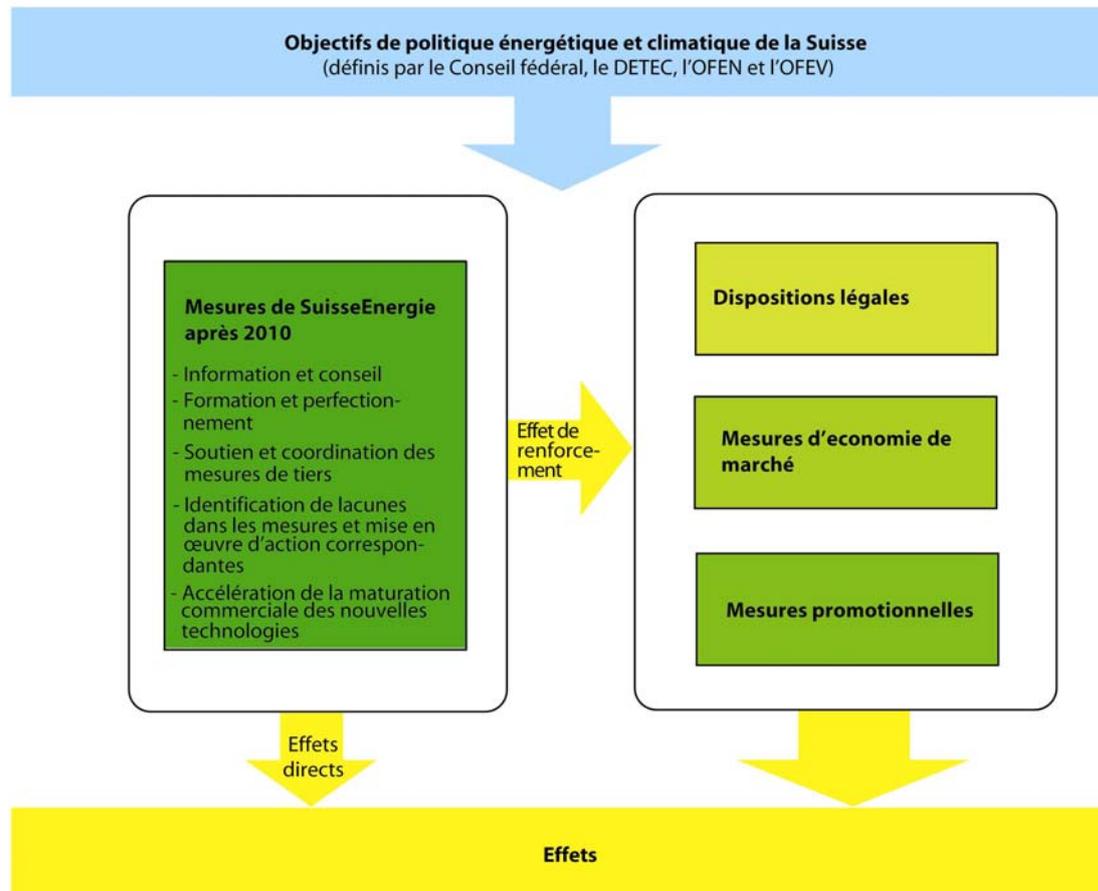


Figure 4 Champs d'action de SuisseEnergie après 2010 dans la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique.

L'analyse annuelle indépendante des effets induits par les divers projets (concernant l'énergie et les émissions de CO₂) et les évaluations ciblées constituent des composantes majeures du programme SuisseEnergie. Cette analyse et ces évaluations permettent de piloter le programme et de tirer les conclusions voulues pour les mesures subséquentes dans le domaine de la politique énergétique.

La figure suivante illustre comment fonctionnent les mesures de SuisseEnergie après 2010 s'agissant des mesures légales, promotionnelles et d'économie de marché.

Effets sans SuisseEnergie après 2010

Effets avec SuisseEnergie après 2010

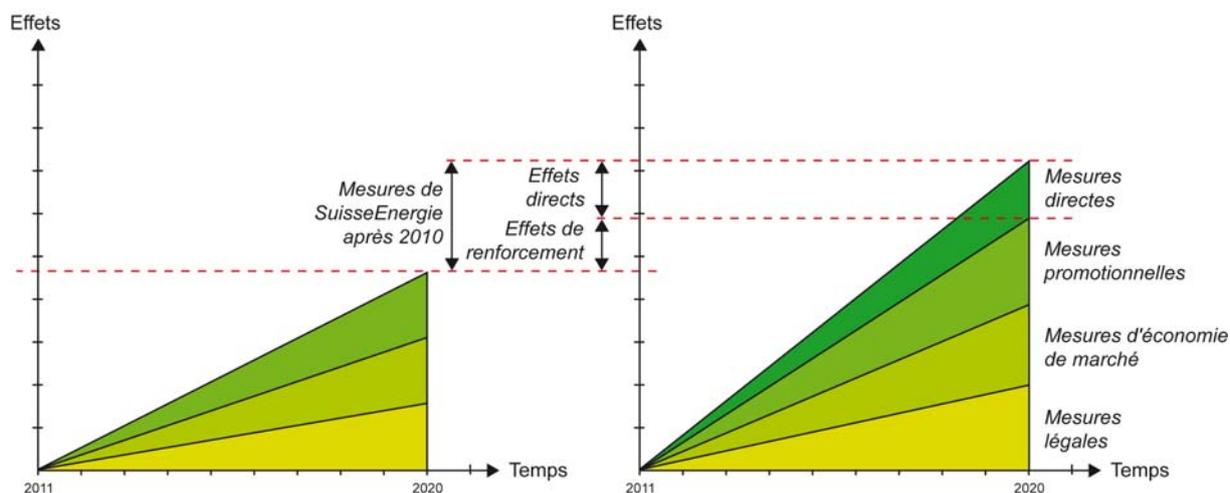


Figure 5 SuisseEnergie après 2010 exerce aussi bien des effets directs sur le marché que des effets de renforcement des mesures légales, promotionnelles et d'économie de marché.

Le programme SuisseEnergie après 2010 doit être chargé de tâches déterminées dans le cadre des stratégies énergétique et climatique prescrites par le Conseil fédéral, le DETEC, l'OFEN et l'OFEV. A cet effet, le programme doit être flexible, fixer les priorités et aborder de nouveaux thèmes et de nouveaux projets.

5.6 Objectifs et tâches de SuisseEnergie après 2010

SuisseEnergie après 2010 doit assumer un rôle actif dans le cadre de la stratégie globale de la Confédération et des partenaires impliqués (en particulier les cantons et les communes). Le rôle de coordination dévolu au programme remplit une fonction transversale importante et permet d'exploiter des synergies.

A cet effet, il s'agit de réglementer les interfaces et les compétences pour tous les projets. Il faut en particulier délimiter les tâches avec les offices du DETEC (OFEN, OFEV), les cantons, les communes, les associations faïtières de l'économie et les associations environnementales et consommateurs.

Des limites claires sont par ailleurs imposées au programme, par exemple concernant la politique climatique (compétence de l'OFEV), l'exécution souveraine de la législation en matière d'énergie (OFEN), la politique énergétique extérieure (OFEN) et la politique économique (SECO).

5.6.1 Tâches prioritaires (effets directs)

Soutien aux mesures de tiers (priorité élevée)

SuisseEnergie après 2010 soutient des mesures exécutées par des tiers ou donne des mandats correspondants à des tiers. Le partenariat avec les tiers constitue l'une des principales forces du programme, notamment parce qu'il permet de multiplier les moyens à disposition grâce aux partenaires. Par son action de soutien, SuisseEnergie après 2010 est aussi en mesure d'assumer

une fonction centrale importante: la coordination de diverses activités de projets et d'agences dans le domaine de la politique énergétique et climatique. Le soutien apporté à des conceptions, procédures et produits innovants doit accélérer le développement vers une efficacité énergétique accrue et une utilisation plus intensive des énergies renouvelables.

Exemple: SuisseEnergie après 2010 organise des appels d'offres publics pour attribuer les mandats visant à accroître l'efficacité énergétique ou la promotion des énergies renouvelables.

Formation et perfectionnement (priorité élevée)

SuisseEnergie après 2010 réalise, en coopération avec les partenaires adéquats, des mesures ciblées de formation et de perfectionnement.

Exemple: offensive de formation et de perfectionnement dans le cadre des plans d'action pour l'efficacité énergétique et pour les énergies renouvelables adoptés par le Conseil fédéral; programme «energiewissen.ch» (déjà prêt).

Information et conseil (priorité élevée)

SuisseEnergie après 2010 met en œuvre ses propres campagnes d'information et de conseil. Le programme convient de ses campagnes avec ses partenaires, qui en font autant avec leurs propres campagnes.

Exemples: Journaux, distribués à tous les ménages de la Suisse, concernant la construction et les assainissements énergétiquement sensés; exploitation de plateformes d'information sur internet (p. ex. la plateforme pour l'efficacité énergétique dans les PME).

Extension du réseau existant (priorité élevée)

En impliquant d'autres acteurs des domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, SuisseEnergie après 2010 développe le réseau actuel.

Exemple: coopération renforcée avec les ONG, les organisations consoméristes et l'économie électrique.

Soutien aux installations pilotes et de démonstration (P+D), d'entente avec la section Recherche énergétique de l'OFEN

Accélération du développement de technologies, prestations et offres inédites jusqu'au stade de la maturité commerciale. Grâce à des contributions de soutien, SuisseEnergie après 2010 accélère la commercialisation de nouvelles technologies, prestations et offres porteuses d'avenir tout en coordonnant les activités à l'aide d'installations pilotes et de démonstration.

Exemples: soutien à la mise sur le marché et accélération de la commercialisation de maisons énergie-plus et de l'application du «comptage intelligent». Parallèlement, SuisseEnergie après 2010 garantit l'assurance qualité des nouvelles technologies et procédures.

Exemple: soutien apporté aux centres de contrôle et de test.

Soutien aux mesures de politique énergétique et climatique sur mandat de la Confédération

SuisseEnergie assume, sur mandat de la Confédération, des tâches concrètes dans la mise en œuvre des mesures de politique énergétique et climatique. A cet effet, SuisseEnergie utilise ses réseaux pour impliquer les acteurs, exploiter des synergies et éviter des doublons.

Exemples: développement de nouvelles méthodes pour des projets de compensation des émissions de CO₂ conformes aux exigences de Kyoto, c'est-à-dire certifiables (p. ex. Fondation Centre Climatique, centrales à gaz), poursuite de l'exécution des conventions d'objectifs avec l'AEnEC).

Identification de lacunes dans les mesures et développement de nouveaux programmes

SuisseEnergie optimise continuellement ses activités en se fondant sur la pratique, l'analyse des effets et des évaluations ciblées indépendantes. La mise sur pied de nouveaux programmes et de nouveaux partenariats y concourt. A cette fin, les capacités et les moyens à disposition doivent permettre d'emmancher efficacement les nouvelles tâches en innovant.

Exemple 1: amélioration du lien entre l'aménagement du territoire et la planification énergétique (en coopération avec les offices fédéraux et les cantons concernés).

Exemple 2: rénovation énergétique accélérée des grands parcs immobiliers avec les partenaires de la branche immobilière, en impliquant les entreprises d'approvisionnement en énergie.

Encouragement du dialogue d'entente avec l'OFEN

Il faut susciter le dialogue entre les divers groupes d'intérêts en matière de politique énergétique et encourager l'élaboration de procédures communes.

Exemples: la conférence bilan et stratégie organisée chaque année par SuisseEnergie et les conférences d'agences et de réseaux.

Bien qu'il ne s'agisse pas en soi d'une tâche du programme, les activités de SuisseEnergie après 2010 produiront des effets positifs sur l'économie intérieure. Les moyens de SuisseEnergie après 2010, à disposition pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables, déclencheront des investissements privés d'un montant plusieurs fois supérieur et leurs effets sur l'emploi dans l'économie suisse seront importants.

5.6.2 Tâches dans la mise en œuvre des mesures légales, promotionnelles et d'économie de marché (effets de renforcement)

Soutien à l'exécution et au contrôle des mesures légales sur mandat de la Confédération

SuisseEnergie après 2010 soutient l'exécution et le contrôle de certaines mesures légales en étroite coordination avec les autorités d'exécution compétentes (au premier chef l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et le DETEC).

Exemple: le programme assume des tâches d'exécution et de contrôle s'agissant de l'étiquetteEnergie pour les bâtiments et les voitures: SuisseEnergie après 2010 garantit l'utilisation correcte de l'étiquetteEnergie sur les documents de vente et sur les produits.

Soutien aux mesures d'économie de marché sur mandat de la Confédération

SuisseEnergie après 2010 soutient la mise en œuvre des mesures d'économie de marché de manière à accroître leurs effets.

Exemple: SuisseEnergie après 2010 renforce les effets du système de bonus-malus pour l'imposition des véhicules automobiles, actuellement en discussion, à l'aide de campagnes d'information et de sensibilisation appropriées.

Soutien aux mesures promotionnelles d'entente avec la Confédération et les cantons

SuisseEnergie après 2010 soutient la mise en œuvre des mesures promotionnelles sur mandat des autorités d'exécution, afin d'en accroître les effets.

Exemples: le programme SuisseEnergie après 2010 soutient la réalisation du programme national d'assainissement des bâtiments, il fixe des directives uniformes en coopération avec les cantons et met en œuvre des mesures d'information, de formation et de perfectionnement dans ce domaine.

Réalisation directe de mesures promotionnelles d'entente avec la Confédération et les cantons

SuisseEnergie après 2010 met directement en œuvre certaines mesures promotionnelles.

Exemple: nouvel instrument d'appels d'offres publics pour les mesures visant l'amélioration de l'efficacité énergétique (en vertu de l'art. 7a LEné). SuisseEnergie après 2010 a qualité pour appliquer cet instrument directement.

5.7 Priorités thématiques

Le Groupe stratégique et la direction du programme sont chargés de fixer les priorités dans le cadre des priorités thématiques mentionnées ci-après. L'objectif est de constamment fédérer les forces et les moyens.

SuisseEnergie après 2010 fournit une contribution déterminante à la réalisation des objectifs de politique énergétique et climatique de la Suisse. A cet effet, SuisseEnergie après 2010 se concentre, à l'instar des programmes antérieurs, sur la promotion de l'**efficacité énergétique** et des **énergies renouvelables**. SuisseEnergie après 2010 couvre ainsi les deux premiers piliers de la politique énergétique suisse (cf. chapitre 4.1). Dans le cadre de la politique climatique, SuisseEnergie après 2010 est responsable de mettre en œuvre les mesures de réduction de la consommation des énergies fossiles, c'est-à-dire des émissions de **CO₂**. La responsabilité pour l'ensemble de la politique climatique et des autres champs thématiques qui la composent (autres gaz à effets de serre, commerce des certificats ou adaptation au changement climatique) incombe à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Dès 2010, SuisseEnergie sera active dans cinq champs technologiques et trois domaines transversaux prioritaires. La définition de ces priorités a recueilli l'approbation de la majorité lors de la consultation sur le rapport intermédiaire concernant SuisseEnergie après 2010.

Champs technologiques prioritaires

- **Bâtiment:** assainissement/modernisation.
- **Mobilité:** comportement énergétiquement efficace, augmentation de la part de marché des moyens de mobilité efficaces et faiblement émetteurs, soutien de projets de mobilité.
- **Processus complexes et installations de production:** conventions d'objectifs avec des entreprises, utilisation efficace de l'énergie et des rejets de chaleur.
- **Appareils, éclairage et moteurs:** influençage du marché et étiquetage.
- **Energies renouvelables:** soutien à l'exécution des mesures légales (électricité renouvelable, RPC), politique d'encouragement et d'information en faveur de la production renouvelable de chaleur (stratégie concernant la biomasse) et promotion d'installations pilotes et de démonstration.

Domaines transversaux prioritaires centraux et d'importance croissante

- **Formation et perfectionnement:** soutien aux institutions de formation et aux associations dans le développement et la réalisation de nouvelles offres de formation et pour la mise à disposition de moyens didactiques et d'aides à l'enseignement à tous les niveaux de formation. Le domaine du bâtiment constitue une priorité (planificateurs, architectes, spécialistes du bâtiment, artisans de la construction, gérants d'immeubles, exploitants d'installations, concierges).
- **Information, conseil et sensibilisation:** une information de base doit garantir la concentration thématique correctement ciblée du programme et renforcer les activités des partenaires du programme.
- **Efficacité énergétique et énergies renouvelables sur le plan communal:** soutien aux communes et aux villes dans les domaines visés dans la perspective du développement urbain ou communal, de l'organisation territoriale, des bâtiments communaux, des infrastructures, de la mobilité, du conseil en matière d'énergie et de la communication. Il convient de renforcer la cohésion entre la Confédération, les cantons et les communes tout en préservant leurs compétences respectives.

SuisseEnergie après 2010 doit exploiter en particulier les importants potentiels que recèlent les domaines de l'assainissement des bâtiments et de la mobilité. En ce qui concerne les bâtiments, il est d'une importance cruciale de procéder de manière coordonnée avec les cantons, qui sont responsables de mettre en œuvre les mesures d'encouragement.

Mais les domaines transversaux prioritaires revêtent eux aussi une importance essentielle, car ils étayent et consolident sensiblement les champs technologiques prioritaires.

Les conditions-cadre de politique énergétique et climatique sont soumises à des changements continus (nouvelles dispositions légales, nouveaux instruments de politique énergétique et climatique, changements de prix de l'énergie, technologies inédites et offres nouvelles, modifications de la demande, etc.). De ce fait, il est décisif que le programme soit conçu de manière flexible. SuisseEnergie après 2010 doit être en mesure de réagir à de nouveaux défis et de s'adapter à de nouveaux thèmes. Les priorités thématiques devront être adaptées selon les besoins en cours de programme.

Le programme SuisseEnergie après 2010 doit s'appliquer là où des lacunes apparaissent dans les mesures prises et où de forts potentiels sont à exploiter.

5.8 Partenaires et l'organisation

5.8.1 Partenaires publics

Cantons

Outre l'administration fédérale, les cantons sont des acteurs essentiels du programme. Ils jouent un rôle central en particulier dans le domaine du bâtiment, dont ils sont responsables. Mais il est crucial de procéder de manière coordonnée avec les cantons également pour les autres thèmes, afin d'exploiter optimalement les effets de multiplication et pour atteindre les meilleurs effets possibles. C'est pourquoi les cantons doivent rester fortement impliqués dans la direction stratégique du programme.

Il conviendra de définir dans le cadre de la conception détaillée, en coopération avec les cantons, s'ils doivent intervenir dans le Groupe stratégique ou dans un groupe d'accompagnement. En

outre, il faut intégrer activement dans le programme les organismes existants, tels la conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Administration fédérale

Une série d'autres départements et offices fédéraux sont impliqués dans la thématique de SuisseEnergie après 2010. Citons notamment l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral des transports (OFT). Les départements impliqués, outre le DETEC, sont le Département fédéral de l'économie publique (DFE), le Département fédéral des finances (DFF) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). A l'avenir, il faudra impliquer plus étroitement l'administration fédérale concernée dans le programme. On pourrait y pourvoir par la composition du Groupe stratégique ou d'un groupe d'accompagnement sur le plan fédéral. La forme précise de cette intégration devrait se définir dans le cadre de la conception détaillée, sur la base de la décision de principe du Conseil fédéral.

Villes et communes

Les villes et les communes sont des partenaires importants de SuisseEnergie pour nombre de mesures. Elles assurent en pratique la mise en œuvre de nombreux programmes concrets et sont coresponsables des mesures de communication et de sensibilisation. A l'instar de l'administration fédérale et des cantons, les villes et les communes doivent elles aussi être plus étroitement impliquées dans la stratégie du programme.

5.8.2 Partenaires privés

L'une des forces du programme SuisseEnergie est son vaste réseau de partenaires et d'acteurs et les avantages qui en découlent (transferts de savoir-faire, exploitation de synergies, coordination des activités, etc.). Le programme ne dispose pas seulement d'un large réseau thématique, ses contacts englobent l'ensemble des acteurs de la ligne producteur/vendeur – prescripteur – client. Il s'agit de maintenir ce réseau à l'avenir également, voire de le développer encore (cf. tâches de SuisseEnergie après 2010 au chapitre 5.6).

Le secteur privé constituera le deuxième pilier du futur programme. Un rôle important sera dévolu aux organisations économiques, aux associations de branches, aux gérances immobilières, etc., mais également aux entreprises mêmes. Celles-ci sont en effet les interlocuteurs, les réalisateurs et les multiplicateurs des mesures du programme. Les grandes entreprises en particulier (industrie, services, service public, commerce de détail) doivent être impliquées de manière ciblée dans le programme, car leur consommation énergétique est généralement élevée. Il s'agira aussi d'intégrer les organisations consoméristes et environnementales, en particulier dans les campagnes d'information et de communication.

Les agences et partenaires actuels de SuisseEnergie continueront de jouer un rôle essentiel. Il faut définir en détail les tâches de SuisseEnergie après 2010 pour être en mesure de déterminer précisément quels partenariats seront renforcés ou créés et, le cas échéant, lesquels seront atténués ou résiliés. Dans ce contexte, il est crucial de considérer l'ensemble des instruments de politique énergétique et climatique et des acteurs correspondants. Quelles sont les mesures nécessaires? Quels thèmes ont été insuffisamment traités par le passé? Quels effets laissent à désirer?

Quels acteurs, dont le rôle est crucial dans les domaines visés, sont susceptibles de contribuer à réaliser les objectifs?

Davantage de concurrence

Fondamentalement, la conception du système de partenariats doit être plus flexible que sous sa présente forme. Il doit être plus aisé de faire appel à de nouveaux partenaires ou de les intégrer souplement. A cette fin, les mandats et programmes feront à l'avenir l'objet d'un appel d'offres public limité dans le temps pour être adjugés. De plus, les partenaires ne seront soutenus financièrement que jusqu'à ce que leurs prestations et produits atteignent la maturité commerciale. Les produits et services très demandés doivent être laissés aux lois du marché; les capacités et moyens ainsi libérés seront affectés aux nouvelles mesures comportant un potentiel supplémentaire. En procédant ainsi, on pourra utiliser les forces du marché de manière ciblée pour garantir que les moyens engagés déploient un maximum d'effets. Ce faisant, il conviendra de tenir compte de la valeur du réseau actuel. Il faudra préserver et développer encore le savoir-faire existant et les précieuses plateformes d'échange du programme actuel.

En tout cas, la coopération avec les partenaires doit autant que possible recourir également à des moyens privés ou publics de tiers. En d'autres termes, les mandats seront notamment attribués compte tenu de l'importance des moyens propres et de tiers que les partenaires seront en mesure de consacrer eux-mêmes ou de générer pour mettre la mesure en œuvre. On recherche ainsi à multiplier les moyens disponibles, ce qui doit avoir un impact positif tant en termes énergétiques qu'économiques (déclenchement d'investissements et emploi).

5.8.3 Ancrage et organisation du programme

Le programme SuisseEnergie après 2010 doit être ancré au sein de l'administration fédérale, à l'instar des deux programmes qui l'ont précédé. Le mandant est le Conseil fédéral suisse, qui peut déléguer la direction stratégique à un Groupe stratégique. La direction du programme incombe à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Le programme distingue deux types de partenaires: les partenaires publics (notamment les cantons, les autres offices fédéraux concernés, les villes et les communes) et les partenaires privés.

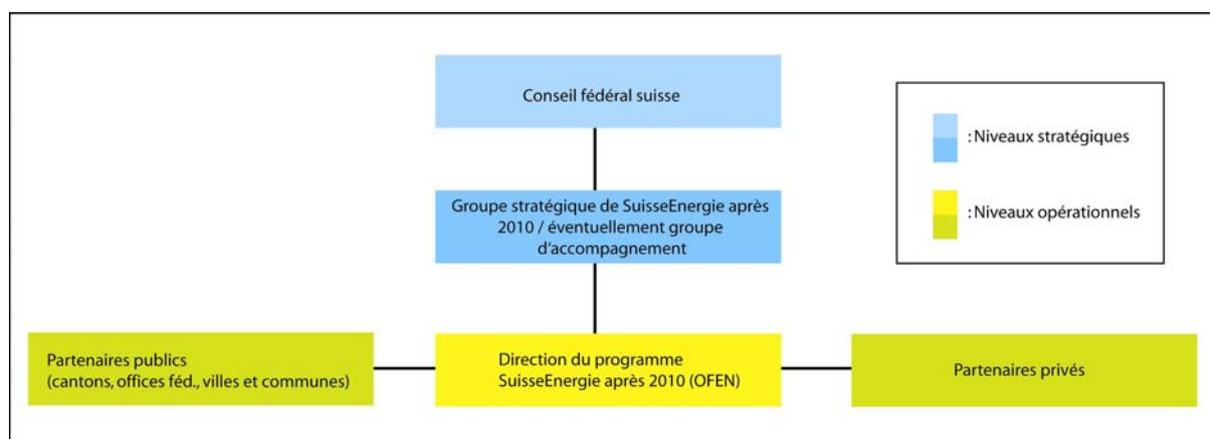


Figure 6 Organigramme de SuisseEnergie après 2010.

Répartition des tâches dans l'administration fédérale

SuisseEnergie après 2010 est active sur le plan de la mise en œuvre dans le cadre de la politique énergétique et climatique de la Suisse. La définition des stratégies en matière d'énergie et de climat de même que l'élaboration des bases et la préparation de nouveaux projets de lois et de nouveaux instruments ne relèvent pas de la compétence du programme et ressortissent à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et aux autres services officiels mandatés par le Conseil fédéral.

Modèle «Intégration» vs modèle «Agence autonome»

Lors de l'élaboration de la conception de SuisseEnergie après 2010, on a étudié un modèle «agence autonome» en plus du modèle «intégration du programme dans l'administration». Ces deux modèles ont été mis en consultation. Dans le premier cas, le programme SuisseEnergie après 2010 serait externalisé sous forme d'une agence autonome, par exemple sous forme de fondation.

La direction du programme émane des entités de financement de l'agence, qui réunit des privés aux pouvoirs publics.

La consultation a révélé qu'une large majorité favorise le modèle «intégration». Une grande part des répondants favorables à l'«agence autonome» ne demandait au demeurant qu'un examen plus approfondi de ce modèle. Les raisons suivantes ont pesé contre la poursuite de la variante «agence autonome» et pour la concrétisation de la variante «intégration» dans la présente conception.

- **Problématique du transfert de tâches souveraines à des privés.** SuisseEnergie après 2010 fait partie intégrante de la combinaison d'instruments visant à réaliser les objectifs de politique énergétique et climatique. Les mesures telles que l'information, le conseil, la formation et le perfectionnement ou l'exécution des mesures légales constituent des tâches souveraines. La délégation de telles tâches à des privés (dans le modèle «agence autonome») poserait certains problèmes, notamment celui de la relation principal-agent (asymétries des informations détenues et conflits d'intérêts). De plus, la participation de la Confédération à une agence autonome requerrait une base légale adéquate.
- **Indépendance et crédibilité.** Grâce à l'ancrage du programme dans l'administration fédérale, SuisseEnergie après 2010 dispose de l'indépendance et de la crédibilité requises. Le modèle «agence autonome» comporte le risque que les intérêts propres des coresponsables ne mettent en question l'indépendance et la crédibilité. Par ailleurs, les intérêts divergents des responsables peuvent entraîner inefficacité et dispersion des forces.
- **Manque de coordination.** L'une des forces des programmes à ce jour était leur proximité à l'administration fédérale. Cette proximité permet d'exploiter pertinemment des synergies et de coordonner les activités du programme avec celles des autres unités de l'administration. Cette cohérence serait menacée dans le modèle «agence autonome», des doublons et l'éparpillement des activités pouvant en résulter.
- **Continuité.** Le modèle «intégration» permet de garantir la nécessaire continuité du programme, alors que le modèle «agence autonome» serait exposé, en raison de la dépendance des privés, à une politique du «coup par coup».

Les arguments avancés dans le cadre de la consultation en faveur du modèle «agence autonome» sont les suivants: large soutien; proximité commerciale et flexibilité; possibilité de lever des fonds privés; expériences positives avec ce modèle.

La pesée globale des avantages et des inconvénients fait toutefois clairement pencher la balance pour le modèle «intégration» au détriment du modèle «agence autonome». En outre, aucune organisation ne s'est déclarée prête à s'engager concrètement dans le cadre du modèle «agence autonome». Nous avons donc renoncé à poursuivre le traitement de cette variante, d'entente avec le DETEC.

6. Budget et financement

Le budget de SuisseEnergie après 2010 comprend surtout les moyens disponibles pour les mandats et programmes soumis à un appel d'offres public. Depuis le lancement du programme, ce budget a baissé de 42,1 millions de francs (en 2001) à 27,1 millions de francs (en 2009), compte non tenu des contributions globales aux cantons et des charges de personnel, de biens et de services de l'OFEN.

Ces coupes budgétaires ont eu un impact correspondant sur les effets obtenus par les 15 agences partenaires: la réduction des moyens a entraîné la baisse des effets énergétiques, la diminution des investissements déclenchés et le recul des emplois²¹. Il s'agit d'arrêter cette tendance et de l'inverser.

Pour stabiliser, puis accroître les effets des agences partenaires (+ 5 millions CHF), pour développer le réseau actuel et constituer de nouveaux partenariats ciblés dans les domaines de la gestion de la mobilité, des grands parcs immobiliers, des PME, des entreprises d'approvisionnement en énergie et des investisseurs (+ 7,8 millions CHF), pour renforcer les domaines transversaux prioritaires «villes et communes» (+ 1,6 million CHF), «formation et perfectionnement» (+ 2,0 millions CHF) et «information et conseil» (+ 1,4 million CHF), les moyens doivent être au moins rehaussés à leur niveau de 2001, l'année du lancement (chiffres comparés à 2009).

Besoins financiers approximatifs de SuisseEnergie après 2010-2020

Le tableau suivant présente un aperçu approximatif des moyens financiers nécessaires à la prochaine étape du programme. Il s'agit d'une estimation et de montants indicatifs basés sur les expériences des programmes antérieurs, compte tenu des futures tâches décrites au chapitre 5.6.

Le montant précis nécessaire à l'accomplissement des tâches doit être déterminé dans le cadre de la conception détaillée, une fois prise la décision de principe du Conseil fédéral. Son ancrage dans la législation financière (budgets annuels votés par le Parlement, crédit-cadre, solution d'un fonds, etc.) fait l'objet d'un examen détaillé.

²¹ 7^{ème} rapport annuel de SuisseEnergie 2007/2008.

Champs technologiques et domaines transversaux prioritaires	2001	2009	Ø 01-09	Moyens nécessaires après 2010
Champs technologiques prioritaires (surtout contributions à des partenaires et agences actuels et nouveaux)				
Energies renouvelables: biomasse, géothermie, bois, petite hydraulique, énergie solaire, chaleur ambiante, vent	23,0	6,2	12,1	10,0
Mobilité: véhicules et mode de conduite énergétiquement efficaces et faiblement émetteurs, mobilité combinée	3,7	3,2	3,9	6,0
Industrie/services: efficacité énergétique dans les entreprises, optimisation des systèmes, des processus et des modes d'exploitation	2,2	2,7	2,6	4,0
Appareils: efficacité énergétique des moteurs, appareils électriques et éclairages (y compris comportement des utilisateurs)	1,0	2,4	2,4	4,0
Bâtiments: constructions, rénovations et exploitations énergétiquement efficace des bâtiments	3,4	2,7	3,5	6,0
Domaines transversaux prioritaires				
Villes et communes: efficacité énergétique et énergies renouvelables sur le plan communal	3,4	4,4	3,4	6,0
Formation et perfectionnement: soutien des offres à tous les niveaux de formation, en particulier pour les spécialistes	1,0	2,0	1,3	4,0
Communication de base et direction du programme: information, conseil, sensibilisation, direction du programme et controlling	4,4	3,6	4,1	5,0
Total pour SuisseEnergie après 2010	42,1	27,2	33,3	45,0

Tableau 1 Budget annuel approximatif pour les priorités thématiques de SuisseEnergie après 2010 (en millions de CHF.)

Financement de programmes et projets supplémentaires

SuisseEnergie après 2010 peut assumer de surcroît la mise en œuvre de programmes et de projets supplémentaires prévus dans le cadre de la politique énergétique et climatique nationale. La liste suivante fournit un aperçu de ces tâches, des moyens annuels qui leur sont affectés et de l'ancrage légal des mesures visées et de leur financement.

- Contributions globales aux cantons: environ 15 millions de CHF (en vertu de l'art. 13 LEne).
- Appels d'offres publics pour les mesures d'efficacité énergétique: 16 millions de francs (en vertu de l'art. 7a, al. 3 LEne). Cependant, ce financement n'est pas complètement garanti dans le cadre de la limitation des surcoûts prévue par la LEne et il sera incertain une fois atteinte la limite de 0,6 centime du système de rétribution du courant injecté à prix coûtant.
- Promotion des installations pilotes et de démonstration: 5-10 millions de francs (en vertu de l'art. 12, al. 2 LEne).

- Soutien aux cantons dans le cadre du programme national d'assainissement des bâtiments: au maximum 200 millions de francs financés par la taxe **CO₂** (décidé par le Parlement en date du 12 juin 2009).

Annexe 1 Profil des forces et faiblesses de SuisseEnergie

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Programme en réseau • Coordination et création de synergies • Objectifs clairs • Fournit une importante contribution à la réalisation des buts en matière de CO₂ • Succès dans les domaines des énergies renouvelables et des combustibles • Personnel compétent en fonction • Partenaires compétents dotés de connaissances spécialisées élevées • Seul programme en Suisse (si ce n'est à l'échelle mondiale) capable de présenter ses effets de manière si détaillée grâce à une analyse des effets et des évaluations • Efficacité économique élevée: 0,2 ct./kWh économisé • Implication de l'économie • Déclenchement d'investissements (14 CHF d'investissements bruts, bien comptés, par CHF engagé) et création de postes de travail • Le système des contributions globales induit le triplement des moyens de la Confédération • Rôle précurseur joué par certains cantons/villes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de sanction font défaut en cas de non réalisation des objectifs • Obligation trop faible avec les mesures librement consenties • Réalisation insuffisante des objectifs spécialement dans les domaines de la mobilité et de l'électricité • Budget modeste et continuellement revu à la baisse au fil des débats en matière de budget • Objectifs et moyens (budget) toujours plus éloignés les uns des autres • Multitude d'acteurs: coût de coordination important • Les partenaires doivent être soutenus • Certains «prés carrés» et intérêts particuliers parmi les acteurs • La structure ne correspond que partiellement aux conditions du marché • Lenteur de la mise en œuvre des modifications des mesures • Faible notoriété au sein de la population

Annexe 2 Instruments de politique énergétique et climatique

Catégorie	Instruments déjà introduits	Instruments actuellement en discussion
Dispositions et normes légales	<ul style="list-style-type: none"> • EtiquetteEnergie pour les appareils et les voitures (plan fédéral) • Exigences minimales posées à la mise en circulation des chauffages au mazout et au gaz et aux chauffe-eau (plan fédéral) • Prescriptions relatives aux exigences minimales dans le domaine du bâtiment (plan cantonal) 	<ul style="list-style-type: none"> • EtiquetteEnergie pour les bâtiments • Adaptation constante des exigences minimales: Modèle de prescriptions énergétiques (plan cantonal) • Prescriptions relatives aux exigences minimales posées aux appareils électriques et aux moteurs • Elimination des obstacles juridiques • Etiquette écologique pour les véhicules à moteur (développement de l'étiquetteEnergie actuelle) • Nouvelles conventions d'objectifs concernant la consommation de carburant des voitures neuves
Mesures d'économie de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe CO₂ sur les combustibles • Exonération des carburants issus d'énergie renouvelable de l'impôt sur les huiles minérales • Mesures fiscales (bâtiment) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe CO₂ sur les carburants • Système de bonus-malus dans l'imposition des véhicules automobiles • Imposition des véhicules à moteur liée à la consommation • Incitations fiscales ciblées en faveur des assainissements énergétiquement efficaces des bâtiments
Mesures promotionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes promotionnels de contributions globales des cantons • Rétribution à prix coûtant du courant injecté issu d'énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme national d'assainissement des bâtiments • Appels d'offres publics visant l'amélioration de l'efficacité énergétique • Rétribution à prix coûtant de la chaleur injectée issue d'énergies renouvelables
Mesures complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures dans les domaines de l'information, du conseil, de la formation et du perfectionnement • Conventions d'objectifs avec l'économie • Centime climatique sur les carburants • Fonction d'exemple des pouvoirs publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Offensive de formation et de perfectionnement • Accélération du transfert technologique • Conventions-programmes avec les cantons pour les mesures d'efficacité

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11, fax 031 323 25 00 · contact@bfe.admin.ch · www.energie-schweiz.ch